

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 juin 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 4 juin 2014, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 15 octobre 2014

Projet de procès-verbal de la séance du 4 juin 2014

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 4 juin 2014 de 14h30 à 17h dans les locaux de l'Etablissement à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Point d'information sur la préparation d'un Contrat de projet interrégional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**
4. **Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations**
5. **Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement**
6. **Communication du projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages**
7. **Prise en charge de dépenses du Syndicat mixte des communes riveraines du barrage de Villerest liées à l'évacuation et au traitement de déchets flottants accumulés sur les berges de la retenue suite aux forts débits de mai 2013**
8. **Autorisations d'occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest**
9. **Autorisation d'occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Naussac**
10. **Adhésion à l'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc-Roussillon**
11. **Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**
12. **Convention avec l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement dans le cadre de l'Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents**
13. **Etat d'avancement de la concertation locale engagée vers l'action, pour réduire le risque d'inondation dans les vals du Giennois**
14. **Evolution du dossier porté par l'Etablissement relatif à un « Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation »**
15. **Participation technique de l'Etablissement au projet de coopération Flood Risk Management Community of Practice (FRM-CoP)**

16. **Point d'information sur les 4 journées de Restitution en Région des Résultats de travaux de Recherche (R4)**
17. **Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**
18. **Avis de l'Etablissement sur le projet de dossier de déclaration d'intérêt général concernant l'exécution du plan de gestion du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de leurs affluents**
19. **Point d'information sur les perspectives d'implication de l'Etablissement dans le projet de Parc Naturel Régional des sources et gorges du Haut-Allier**
20. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
21. **Attribution de subventions « Classes Loire »**
22. **Affectation de crédits de report**
23. **Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare**
24. **Gestion du personnel**
25. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
MME Karine GLOANEC MAURIN	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD	Cher
M. Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Daniel ROUSSAT	Allier
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Serge GROUARD représenté par MME Stéphanie ANTON	Orléans
M. Sébastien CARTIER	Bourges
M. Jean-Claude LEBLANC	Joué-lès-Tours
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ	Châteauroux
M. Yves MASSOT	Tours
M. Gabriel MAQUIN	Vichy

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE	Nièvre
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Bruno LIANCE	Cher

Délégations de vote

M. Jean-François BARNIER à Mme Stéphanie ANTON
M. André CHASSAIGNE à M. André CHAPAVEIRE
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Christian COUTURIER à M. Yves MASSOT
M. Eric DOLIGE à M. Gérard MALBO

M. Christophe DOUGE à M. Gilles DEGUET
M. Bernard DOYEN à M. Christian BARLE
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Bernard SAUVADE
MME Delphine FLEURY à M. Michel POINSARD
M. Daniel FRECHET à M. Sébastien CARTIER
MME Pascale HAMEAU à M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
M. Jean-Marie JANSSENS à Mme Karine GLOANEC MAURIN
M. Alain LAURENDON à M. Jean-Claude LEBLANC
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE à M. Gabriel MAQUIN
M. Dominique LOTTE à M. Bruno LIANCE
M. Jean-Michel MARCHAND à M. François COINTEPAS
M. Bernard MARIOTTE à M. Alain KERBRIAND-POSTIC
M. François RADIGON à M. Paul BERNARD
M. Gilbert REVERSAT à M. Bernard PALPACUER
M. Pascal VERNISSE à M. Daniel ROUSSAT

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Jean BERTIER
M. Daniel BERTRAND
M. Georges BOIT
M. Georges BORDAT
M. Jean-Luc BRAULT
M. Jean CHARRIER
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Laurent DAMOUR
MME Blandine DELAPORTE
M. Michel FAGES
M. Jean-Jacques FAUCHER
M. Jean GILBERT
M. Jean-Baptiste GIORDANO

M. Marc GRICOURT
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Jacky GUILLON à
M. Michel JOUBERT
M. Yves JOULAIN
M. Didier LAVILLE
M. André LEFEBVRE
M. Serge LESBRE
M. Oliver LONGEON
M. Jean-Claude MAIRAL
M. André MAMESSIER
M. Louis-François MARTIN
M. Claude NAUD
M. Simon PLENET
MME Marie-Hélène RIAMON
M. Nicolas SANSU
Mme Sophie TUBIANA
M. Fabrice VERDIER
M. Rémy VIROULAUD

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du président
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 14-64-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014
- 14-65-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 14-66-CS Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations
- 14-67-CS Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement
- 14-68-CS Modification des critères d'attribution d'une subvention accordée au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest
- 14-69-CS Autorisation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour la mise en place de plots
- 14-70-CS Autorisation au Conseil général de la Loire pour réaliser des travaux d'enrochement sur les parcelles de l'Etablissement dans le cadre de l'entretien du viaduc de Chessieux
- 14-71-CS Autorisation temporaire de passage sur le domaine public fluvial à Naussac lors d'un trail nature
- 14-72-CS Adhésion à l'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc-Roussillon
- 14-73-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise ZEFAL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-74-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise FD GRESSER PAYSAGER pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-75-CS Attribution d'une subvention à l'EURL VANNIER pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-76-CS Modification d'une subvention à l'entreprise AUBERGE DE LA BONDE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-77-CS Convention de partenariat entre l'Etablissement et l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME)
- 14-78-CS Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours (25 ans de l'IMACOF)
- 14-79-CS Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours (ALOSA 2014)
- 14-80-CS Attribution d'une subvention au Comité français de l'UICN

- 14-81-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de dossier de déclaration d'intérêt général concernant l'exécution du plan de gestion du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan
- 14-82-CS Attribution d'une subvention à l'association « Cumulus »
- 14-83-CS Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 14-84-CS Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat de Brioude (43)
- 14-85-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (CCHA)
- 14-86-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (CCHA)
- 14-87-CS Attribution d'une subvention au club athlétique langonnais
- 14-88-CS Attribution d'une subvention à Roannais Agglomération
- 14-89-CS Attribution d'une subvention à l'Association « Roanne Triathlon »
- 14-90-CS Attribution de subventions « Classes Loire »
- 14-91-CS Affectation de crédits de reports
- 14-92-CS Site de Serre de la Fare – Transfert de parcelles à la Commune de Chadron
- 14-93-CS Site de Serre de la Fare – Vente d'immeubles sur la Commune de Chadron
- 14-94-CS Autorisation temporaire pour l'organisation d'un évènement à l'occasion des 25 ans de l'Association SOS Loire Vivante
- 14-95-CS Gestion du personnel – Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 14-96-CS Gestion du personnel – Substitution sur un poste permanent d'ingénieur au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 14-97-CS Gestion du personnel – Recrutement pour le besoin des services au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je suis très heureux de vous accueillir ici. L'ordre du jour est assez chargé, vous avez pu le constater, avec en plus deux interventions – et je tiens à remercier à la fois le Secrétaire Général des Affaires Régionales, qui va venir nous présenter l'état d'avancement du contrat de plan Loire, et puis également les services de la Région Centre, qui nous font le plaisir également de faire un état d'avancement du programme opérationnel interrégional FEDER.

Sans plus attendre, si vous êtes d'accord, je vous propose de commencer l'ordre du jour.

C'est peut-être l'occasion, avant, de donner aux nouveaux délégués la possibilité de se présenter. Je vous propose de faire un tour rapide des personnes ici présentes.

Je me présente : Jean-Pierre LE SCORNET, je suis donc Président de l'EP Loire depuis maintenant quelques mois et très heureux de vous accueillir.

Monsieur MALBO, peut-être ?

- Gérard MALBO, Conseiller Général du Loiret, canton de Jargeau.
- Bernard PALPACUER, du Conseil Général de Lozère, canton de Langogne sur lequel est situé le barrage de Naussac
- Jean-Luc ROY, Etablissement public Loire, Directeur de l'eau et de l'exploitation
- Claire DEVAUX-ROS, chargée de mission pour le Préfet coordonnateur de bassin, du SGAR Centre. Monsieur de GESTAS doit venir, il m'a dit qu'il arriverait avec un peu de retard, mais il va venir.
- Emmanuel DIDON, DREAL Centre, responsable du service Loire et Bassin Loire-Bretagne.
- Jean-Claude LEBLANC, nouveau conseiller municipal de la ville de Joué-lès-Tours en Indre-et-Loire.
- Luc-Jean-Jacques LOPEZ, Maire-adjoint de Châteauroux.
- Yves MASSOT, adjoint au Maire de Tours, chargé en particulier de l'environnement et du développement durable.
- Gilles DEGUET, vice-Président de la Région Centre.
- Stéphanie ANTON, adjointe au Maire d'Orléans pour le développement durable et le risque inondation. Il s'excuse de ne pouvoir être présent aujourd'hui.
- Bernard SAUVADE, Président du Conseil général du Puy de Dôme.
- Christian BARLE, Conseiller général de la Nièvre, Président du SICALA de la Nièvre et Maire de Livry, commune stratégique située rive droite juste en face Le Veudre.
- André CHAPAVEIRE, Vice-Président de la Région Auvergne.
- Karine GLOANEC MAURIN, Vice-Présidente de la Région Centre.
- François COINTEPAS, Président du SICALA du Loiret.
- Philippe GOUTEYRON, Région Centre, Direction de l'Europe.
- Amanda MICHE, Directrice de l'Environnement au Conseil Régional du Centre.
- Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller général d'Indre-et-Loire, canton de Bléré le long du Cher.
- Paul BERNARD, Vice-Président du Conseil Général du Cher.
- Gabriel MAQUIN, premier adjoint au Maire de Vichy, Conseiller général de l'Allier.
- Michel POINSARD, Vice-Président du Conseil Général de la Nièvre.
- Sébastien CARTIER, Maire-adjoint au développement durable ville de Bourges.
- Daniel ROUSSAT, Conseiller général de l'Allier.
- Bruno LIANCE, Vice-Président du SICALA du Cher.

Très bien, merci. Je crois que Monsieur le Directeur a déjà entrepris un périple qui vise à rencontrer les nouveaux élus. Une partie des rencontres est déjà assurée, d'autres sont à venir, et

donc ce sera l'occasion pour vous, mais sur place, de prendre connaissance de l'excellent travail effectué par l'Etablissement, et je vous remercie donc évidemment de l'accueillir dans les meilleures conditions mais cela je n'en doute pas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014

On commence l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars dernier. J'imagine que, pour les derniers arrivés, c'est un peu compliqué de l'adopter mais pour ceux qui étaient présents, je vous demande de l'approuver.

Y a-t-il des observations ou des remarques particulières sur le procès-verbal, que vous avez lu avec beaucoup d'attention, comme d'habitude ? S'il n'y en a pas, je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Nous avons maintenant à procéder à l'actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition des instances. L'idée est de, poste pour poste, pouvoir assumer les responsabilités qu'exerçaient auparavant ceux qui vous ont précédés. Vous avez dû avoir la composition nouvelle des instances. Est-ce qu'il y a de ce point de vue-là des remarques particulières ?

S'il n'y en a pas, je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

3. Point d'information sur la préparation d'un Contrat de projet interrégional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

On va passer maintenant à des choses, pas plus importantes mais importantes quand même puisqu'il s'agit de faire un point d'information sur la préparation des différents contrats.

C'est Monsieur DE GESTAS qui devait faire la présentation du projet de plan Loire, alors je vous propose de peut-être commencer par la Région, sur le PO interrégional, et ensuite on reviendra à l'Etat pour la présentation du Contrat de projet.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, le projet de Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 est donc un programme interrégional qui doit avant tout être en cohérence avec un ensemble d'autres programmes :

- Les programmes régionaux : les 9 régions concernées du bassin sont en train d'établir elles-mêmes leur propre Programme Opérationnel FEDER-FSE qui peut comprendre certaines mesures qui concernent des thématiques communes aux thématiques du plan Loire.
- Les PDR FEADER (Programmes de Développement Régionaux) sont également en cours de définition au sein des 9 régions.
- Il y a également un Programme Interrégional qui concerne le Massif Central et qui recouvre en partie, bien évidemment, l'aire du Programme Opérationnel Loire.

Le PO Loire se construit en cohérence avec ces différents autres PO et concerne donc, vous le savez déjà, 31 départements, un nombre important de communes et près de 8,5 millions d'habitants, avec seulement 33 millions d'euros de crédits FEDER, c'est-à-dire qu'on est dans la continuité de la dotation précédente (33,8 millions d'euros sur la programmation 2007-2013), on est quasi dans le maintien.

Et donc, avec 33 millions d'euros de crédits FEDER pour mettre en œuvre des actions, il faut à tout prix chercher à prioriser et à identifier ce qui vraiment relève d'une dimension bassin pour faire le distinguo, l'articulation, avec ce qui relève plutôt d'une dimension régionale qu'on retrouvera dans les PO régionaux.

Ce Programme Interrégional s'articule aujourd'hui en 2 grands axes :

1. Un axe dédié vraiment à la prévention du risque inondation, avec 9 millions d'euros sur les 33 qui sont envisagés pour le FEDER ;
2. Un axe qui comprend des sous-objectifs spécifiques :
 - a. Sur le développement touristique et culturel – je vais revenir en détail sur ces axes – avec 7 millions d'euros de FEDER ;
 - b. Sur la fonctionnalité des écosystèmes, avec 16 millions d'euros de FEDER ;
 - c. Un petit axe, j'allais dire, d'assistance technique, avec 1 million d'euros de FEDER.

Je vais rentrer dans le détail simplement pour vous dire que, aujourd'hui, on en est à une version qui a été déposée officiellement à la Commission le 14 avril et qui est maintenant en cours d'instruction interservices. Cette instruction interservices peut prendre 3 mois maximum et, en fait, elle prendra bien 3 mois donc on attend une réponse de la commission début juillet. A compter de ce retour de la Commission, qui peut être assez conséquent en termes de questions et de précisions à apporter, on aura donc des réponses à apporter et on travaillera avec l'ensemble du partenariat sur ces réponses à apporter et puis on aura de nouveau un dépôt auprès de la Commission et de nouveau une instruction interservices.

Le PO que je vais vous présenter résulte d'un certain nombre de temps de concertation, que je vous ai listés sur la diapositive et il a été présenté notamment au dernier comité des financeurs du plan Loire qui s'est réuni le 28 février 2014.

Et c'est un PO qui s'élabore en étroite articulation avec la stratégie plan Loire IV, puisque c'en est un des outils de mise en œuvre, et en articulation également avec le Contrat de plan interrégional Loire, Contrat de plan qui a vocation à être une des principales contreparties des financements européens.

Si on rentre un peu dans le détail, le premier objectif spécifique est la prise en compte du risque inondation. Sur cette prise en compte du risque inondation, le PO a choisi de se focaliser sur 4 axes principaux et de laisser les autres axes finalement à d'autres mesures.

Premier axe : faire émerger des stratégies locales. C'est la mise en œuvre de la stratégie globale de réduction du risque inondation : on veut que sur les territoires où il y a un enjeu fort émergent des stratégies. Ces territoires, ce sont les 14 territoires classés en TRI mais ce sont aussi d'autres territoires sur lesquels il y aurait un enjeu fort. On pense par exemple au Giennois ou à Blois qui ne sont pas classés en TRI et sur lesquels pourtant il y a un enjeu fort à agir dans la réduction du risque inondation. Donc, faire émerger sur ces territoires des stratégies globales de gestion du risque inondation.

Deuxième axe : développer des actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité. Après, une fois que ces territoires ont défini leur propre stratégie qui comprend un programme d'action, c'est la mise en œuvre du programme d'action et donc le second volet c'est bien :

développer des actions de prévention, de réduction de la vulnérabilité, avec sur ces actions-là à peu près 3,2 millions d'euros de FEDER qui sont fléchés.

En parallèle, on a souhaité garder un axe « renforcement de la connaissance et développement de la recherche » important dans ce PO Alors ce n'est pas un axe en tant que tel mais ce sont des mesures que l'on retrouve au sein des différents objectifs spécifiques. Là, un travail de renforcement de la connaissance ou d'appui sur des travaux de recherche autour de la thématique inondation qui sera possible au sein de cet objectif spécifique.

Et puis, dans les actions de réduction de la vulnérabilité et de prévention du risque inondation, une action sur les champs d'expansion de crues, action qui a été considérée comme vraiment très importante dans les acteurs du bassin et qu'on retrouve également bien évidemment dans le CPIER, avec 2 millions d'euros qui sont envisagés sur ces champs d'expansion de crues.

Donc, voilà en une diapositive les 9 millions d'euros qui sont fléchés sur le risque inondation dans le PO Loire actuel.

Sur l'OS 2 Tourisme, 3 orientations :

1. Une première sur l'émergence de nouvelles destinations touristiques autour de la valorisation de sites naturels ou culturels. C'est l'exemple de ce qui peut se faire en vallée de la Creuse autour des peintres, c'est bien sûr le Val de Loire Unesco mais c'est aussi tout un tas d'autres sites (gorges de la Loire, gorges de l'Allier ou même les sources), tout un tas de sites naturels ou culturels sur lesquels l'enjeu est de faire émerger des destinations touristiques, donc vraiment l'enjeu de faire de ces territoires-là un support de développement touristique avec vraiment un lien fort sur la recherche de retombées économiques.
2. Développer les itinérances douces : c'est poursuivre les travaux déjà engagés à l'exemple de ce qui se fait sur « La Loire à vélo » mais l'étendre sur d'autres axes ou compléter l'itinéraire Loire à vélo, par exemple sur la Bourgogne, pour renforcer ce principe des itinérances douces dont on sait aujourd'hui le succès qu'elles ont eu sur la période 2007-2013, faisant du bassin de la Loire finalement la première destination cyclotouristique d'Europe.
3. Et puis, derrière ces actions-là, des actions nécessaires de communication, de promotion du patrimoine ligérien.

Troisième orientation spécifique : la fonctionnalité des écosystèmes, toutes les mesures liées à la biodiversité. Avec une première mesure importante qui est donc ce renforcement de la connaissance et ce développement des interactions entre communauté scientifique et gestionnaires. C'est une partie de ce que l'on avait avant dans l'axe « Recherche » du plan Loire précédent, donc avec une somme mobilisée assez importante : 7 millions d'euros de FEDER, pour continuer ce renforcement de la connaissance et cet appui à des programmes de recherche autour des thématiques ligériennes.

Des crédits pour également financer l'animation de réseaux d'acteurs, sur différents sujets mais essentiellement tournés autour de la fonctionnalité des écosystèmes, qu'on peut retrouver sur la thématique des espèces envahissantes ou sur la question des migrateurs.

Des actions de restauration des continuités écologiques et sédimentaires, avec des opérations d'aménagements d'ouvrages qui sont envisagées, notamment les ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI, pour vraiment s'inscrire en cohérence avec le plan sur les grands migrateurs.

Et puis, des actions plus classiques mais essentielles de préservation des zones humides à la fois sur les zones humides de tête de bassin et sur les zones humides alluviales, avec là une liste de zones humides qui a été définie prioritairement pour bien faire l'articulation aussi avec les interventions qu'il peut y avoir par les régions dans les autres programmes régionaux.

Voilà à peu près l'architecture.

Aujourd'hui, où en est-on ? On en est à finir finalement de préciser un petit peu comment va s'organiser le plan Loire demain, en rebondissant notamment sur les éléments conclusifs de l'évaluation du plan Loire précédent qui soulevait particulièrement la question de l'animation :

- Comment fait-on demain, avec la disparition des plateformes notamment, pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'animations qui s'engagent au sein des différentes thématiques du plan Loire ?

- Comment faire en sorte qu'il y ait des acteurs qui s'engagent sur des actions les zones humides, sur des continuités écologiques ? Donc cette réflexion que l'on a aujourd'hui sur ce besoin d'animation et cette fonction d'interface qui était essentielle pour la mise en œuvre du plan Loire. C'est un des points clés sur lequel on travaille aujourd'hui, avec l'idée derrière ce besoin d'animation de faire émerger des maîtrises d'ouvrages uniques sur certaines thématiques parce qu'on voit bien, à l'échelle du plan Loire, qu'on a bien besoin sur certaines thématiques d'avoir un opérateur parfois unique pour prendre en charge tel ou tel sujet. C'est donc un point important, qui fait l'objet des travaux d'aujourd'hui pendant que le PO est en cours d'instruction par les services de la Commission.

- Au-delà de cette animation, il y a la question de l'expertise également : comment, demain, dans la mise en œuvre du plan Loire 2014-2020 et du PO Interrégional Loire va être organisée l'expertise ? Et donc, dans la stratégie du plan Loire 2035, il est prévu qu'il y ait un groupe d'experts thématiques qui s'organisent. Ce groupe d'experts est en cours de réflexion et il fera l'objet d'une présentation des premières réflexions lors du Comité des financeurs du 12 juin prochain. En tous cas, on a clairement ce groupe d'experts qui est positionné en appui à la fois de la partie politique, j'allais dire stratégique, du plan Loire IV et du plan Loire 2035, donc en appui du Comité de suivi et du Comité des financeurs, qui est cette instance de pilotage, mais aussi un groupe d'experts qui peut être en appui de la partie plus programmatique, c'est-à-dire vraiment sur certaines actions un peu clés sur lesquelles il y aurait besoin d'une expertise qui serait jugée nécessaire par les financeurs. On pourrait mobiliser à la demande ce groupe d'experts.

- Et puis, également, un point important : la question de l'évaluation. Dans la mise en œuvre de ce Programme Opérationnel Interrégional, dans les 33 millions que je vous ai présentés, il ne faut pas que l'on perde collectivement de vue que 2 millions sont en fait gelés et dont on ne pourra bénéficier que si on a bien rempli nos objectifs précédents, les objectifs de la première période. C'est-à-dire qu'en fait, fin 2018, on va évaluer si les actions qui ont été engagées dans le POI ont donné satisfaction et si les résultats ont bien été atteints. Et c'est uniquement si ces résultats ont bien été atteints que l'Europe débloquera, au sein des 33 millions, 2 millions d'euros de crédits qui pourront être utilisés pour programmer de nouvelles actions.

Donc il y a un enjeu fort à engager une vraie démarche d'évaluation au sein de ce POI et à atteindre les résultats, et donc un enjeu fort à bien définir les indicateurs et les valeurs cibles qu'on souhaite atteindre à l'horizon fin 2018. Et on comptera fermement et fortement sur les porteurs de projets pour qu'ils s'engagent vraiment eux aussi dans l'atteinte de ces résultats et dans le bon remplissage des indicateurs d'évaluation.

Maintenant, c'est ce que j'évoquais en introduction, on est en plein round d'instruction avec la Commission, on attend les réponses début juillet. L'objectif est maintenant de travailler sur la question de l'expertise et de l'animation, de faire le lien aussi avec le futur CPIER – et je laisserai Monsieur le Secrétaire général en parler juste après, effectivement – et puis, en attendant, on commence à construire un peu plus dans le détail finalement ce qu'on appelle le document de mise en œuvre, comme sur la période précédente : le DOMO, qui va lui préciser un peu plus finement les taux de cofinancement du FEDER sur telle et telle mesure qui va rentrer un peu plus dans la mécanique du PO.

Voilà pour ces éléments de présentation assez rapide.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour cette présentation synthétique mais qui va à l'essentiel. Je ne sais pas si cela nourrit chez vous quelques réflexions ou questionnements, donc c'est le moment de le faire. On est à un point d'étape et les choses ne sont pas encore complètement articulées donc la parole vous est donnée avant que Monsieur le Secrétaire général, que je remercie à nouveau d'être là, ne prenne la parole pour nous faire un état d'avancement du futur (en tous cas on l'espère) plan Loire IV.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ma question est plus d'avenir. Il nous a été fait une présentation en particulier des financements : en quoi le futur redécoupage des régions va-t-il influencer sur ces financements ?

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Ça c'est d'hier, donc je pense que le sujet sera posé lorsque la loi fixant définitivement la carte sera établie, ce qui n'est pas encore le cas. J'ai cru comprendre qu'il y avait quelques marges de manœuvre donc attendons de voir ce qui se passe et on ajustera si nécessaire. Mais ce qu'il est important quand même de signaler, c'est qu'on n'est pas là à travailler sur des périmètres géographiques, on travaille sur le bassin hydrographique de la Loire et que le problème des fusions de régions est assez peu impactant par rapport à ce qui vous a été présenté. On travaille à l'échelle du bassin hydrographique de la Loire.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Personne n'envisage de refaire les bassins des rivières ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Ce serait présomptueux !

INTERVENTION DE M. DEGUET

Cela serait audacieux. Et par ailleurs, on a effectivement la chance, comme on est sur un Plan Interrégional et liés à un bassin. A priori on peut estimer que l'enveloppe qui a été dédiée par l'Europe n'a pas de raison de changer. On a d'une certaine manière une plus grande stabilité que tous les autres Programmes Opérationnels.

On a bien fait de l'obtenir de haute lutte.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous apporter un complément par rapport à la question posée ?

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

La réponse était effectivement que pour ce POI, en tous cas, on était un peu tranquille sur ce sujet-là. Pour les PO régionaux, ce sera peut-être autre chose.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci beaucoup, Président.

Une vieille question, récurrente, de ma part mais qui est quand même d'actualité voire d'avenir. On a évoqué bien sûr la gestion de la crise, la diminution de la vulnérabilité, que je partage

pleinement – vous savez que je partage cette philosophie depuis le début, j'en suis même à la genèse – mais l'équipe pluridisciplinaire avait mis en lumière un autre aspect du risque d'inondation : les digues existantes, dont certaines ont besoin d'être confortées, revues, etc., et en plus, j'avais ouï dire que les gestionnaires de digues, fussent-ils publics ou privés, seraient tenus dans les années qui viennent – on ne sait plus bien quels peuvent être les délais de nos jours mais, peu importe, c'est quand même disons dans l'air du temps – que ces digues seraient soumises à des études de danger. Est-ce que, dans ces crédits, on peut espérer que les gestionnaires de digues puissent être aidés au moins dans cette démarche si ce n'est, après, dans les démarches de travaux, mais là je sais que c'est plus délicat, mais au moins déjà pour les études de danger ?

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Sur les crédits du POI à proprement parler, les schémas d'inventaire sur l'état des digues, domaniales ou non domaniales, sont envisagés. Par contre, toute la partie travaux n'est pas prévue dans les financements du POI. Les 33 millions du PO et les 9 millions consacrés aux inondations ne suffiraient pas à participer, même à hauteur de 10% ne serait-ce que sur les travaux de classe I.

INTERVENTION DE M. BARLE

J'en ai parfaitement conscience. C'est la raison pour laquelle mes propos ont été, disons, empreints d'une grande prudence et de vous demander tout simplement si ces crédits pourraient être alloués aux études de danger et là je suis très précis.

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Sur les études de danger à proprement parler, non, ce n'est pas envisagé comme cela aujourd'hui dans le POI. C'est plutôt sur des schémas globaux sur l'état de la connaissance sur les digues, mais pas à proprement parler sur les études de danger qui sont déjà mises en œuvre, pour certaines, sur la période 2007-2013 ; plutôt sur des crédits CPIER mais pas sur des crédits POI.

INTERVENTION DE M. BARLE

Les études de danger passent aussi par un diagnostic, forcément. C'est très lié tout ça. Je ne perçois pas la subtilité là.

INTERVENTION DE M. DEGUET

D'une certaine manière, ce que l'on peut dire c'est que les études de danger ont été engagées pour l'instant strictement par l'Etat et qu'on a considéré que c'était encore une prérogative de l'Etat. Alors après, l'impact de GEMAPI, il faudra regarder ce que cela fait, mais pour l'instant on était sur ce schéma-là. Et donc ce qui a été remis au niveau de l'Europe, et c'est un peu la philosophie générale de ces plans-là, c'est tout la dimension inter partenariale. Et ce sur quoi on a mis l'accent, c'est l'élaboration d'une stratégie globale, val par val – j'insiste : val par val, pas TRI par TRI, même si, la plupart du temps, certains TRI ont été étendus à l'ensemble du val, par souci de cohérence hydrographique. Donc il s'agit d'une stratégie globale incluant un certain nombre d'éléments et les deux éléments réels d'aménagement qui ont été pris en compte dans le PO sont : des éléments sur la réduction de la vulnérabilité et, vous l'avez vu, des éléments sur la part de l'eau ; et cela correspond à une discussion qui a eu lieu avec un certain nombre d'acteurs qui avaient insisté sur cette question-là : essayer d'avoir une vision suffisamment globale pour que la part de l'eau soit faite, d'où la part relativement modeste de 2 millions d'euros qui a été consacrée dans le 4^{ème} axe.

INTERVENTION DE M. DIDON

Les études de danger qui ont été réalisées pour l'instant sont celles qui ont été faites sur les digues domaniales mais il reste la question de toutes celles qui appartiennent aux collectivités.

INTERVENTION DE M. BARLE

J'allais poser la question.

INTERVENTION DE M. DIDON

Pour celles-là, il s'agit d'études qui ont un caractère réglementaire. Elles sont prévues par un décret de 2007. En principe, les fonds européens ne sont pas là pour cela. Par contre, ces études nécessitent effectivement de disposer d'un certain nombre de données, d'informations, donc on peut considérer que tout ce qui vient avant et qui est nécessaire à l'élaboration de ces études peut bénéficier effectivement d'aides publiques.

Où se situe la limite ? Il est clair que l'étude de danger, elle-même document réglementaire, non : elle est à la charge du propriétaire. Par contre, pour les études notamment lorsqu'elles ont un caractère collectif et qu'elles concernent tout un système d'endiguement, on est aujourd'hui dans le contexte de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) – j'ai vu que ce point est inscrit à l'ordre du jour et vous devez en parler après) – qui modifie effectivement un petit peu le panorama avec des textes qui sont là encore en préparation. Il y a donc des décrets d'application qui sont attendus.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

D'autres questions ? Et puis on va passer la parole à Monsieur le Secrétaire général. Est-ce qu'il y a encore une dernière question ? C'est un point d'étape, on aura l'occasion d'y revenir au sein de ce Comité.

Je vous remercie.

Monsieur le Secrétaire général, à vous la main.

INTERVENTION DE M. DE GESTAS DE LESPEROUX

Et le micro !

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord je vous prie de m'excuser : en réalité, je n'avais pas prévu nécessairement de venir m'adresser à vous aujourd'hui, donc je n'ai rien préparé de projetable. Néanmoins, je me suis dit que l'occasion était quand même bonne, d'autant plus que c'était finalement à l'ordre du jour, que je vienne vous faire un état de tout ce qui concerne le plan Loire, la stratégie Loire et le CPIER.

Pour être tout à fait exact, j'ai passé un coup de fil ce matin au nouveau Commissariat Général à l'Egalité des Territoires – vous savez qu'il a été créé le 1^{er} avril dernier – pour essayer d'avoir les éléments les plus actuels concernant les contrats de plans.

Avant d'y venir, parce que c'est probablement ce qui vous intéresse le plus, je voudrais quand même replacer le contexte du point de vue de l'Etat de ce qui concerne la Loire.

Tout d'abord, une nouveauté, que vous aurez remarquée :

Nous nous sommes dit, il y a deux ans de cela, qu'avant même de commencer à parler du plan Loire IV, qui succède au plan Loire III, il serait intéressant de mettre un peu plus en perspective dans du plus long terme ce que nous pensons nécessaire d'avoir comme stratégie pour la Loire. Et c'est comme cela qu'a été élaboré un premier document, qui a été cité d'ailleurs tout à l'heure par Philippe GOUTEYRON : « La stratégie Loire 2035 », qui permet de mettre en perspective sur du long terme ce que nous voyons, ce que l'Etat voit, dans un premier temps, pour

la Loire. Ensuite, à partir de cette perspective sur du long terme, on a décliné, en commençant l'année dernière, en 2013, ce qu'on appelle maintenant le plan Loire IV.

Si cette stratégie plan Loire IV est une stratégie faite par l'Etat, il est bien évident qu'elle ne peut se faire de manière utile et intelligente, et efficace, qu'avec l'ensemble des partenaires concernés, de par leurs compétences, par la Loire. Donc, ce plan Loire IV, qui a été, disons pour simplifier, rédigé par l'Etat, donc par le Préfet de Région et le Préfet coordonnateur du bassin de la Loire, s'est fait avec un certain nombre de rendez-vous, de réunions de travail, de groupes de travail, avec les partenaires des plans Loire. On a commencé à lancer la réflexion en janvier 2013, si ma mémoire est bonne, et puis, tout au long de l'année 2013 et jusqu'au début de l'année 2014, on a élaboré ce plan Loire IV qui a été transmis par le Préfet coordonnateur de bassin au ministre de l'Environnement au printemps, en avril.

Ce sont les documents stratégiques élaborés sous l'égide de l'Etat mais qui ont été faits, je pense, de manière partenariale.

Ensuite, si on veut décliner ces stratégies :

Lors de nos réflexions pour l'élaboration du plan Loire IV, nous avons collectivement convenu qu'il était nécessaire, surtout compte tenu, d'une part, de la raréfaction des finances publiques, que je n'ai pas besoin de redévelopper devant vous ; d'autre part, de ce que l'on pressentait être la nouvelle organisation territoriale de la France, de bien déterminer ce qui était de l'ordre du bassin :

- les actions qui ont un sens parce qu'elles doivent se faire à l'échelle d'un bassin. On voit bien qu'il y a un certain nombre de points, d'objectifs qui ne peuvent se résoudre, ou s'atteindre, que s'ils sont gérés à l'échelle bassin.
- et que, par ailleurs, d'autres objectifs tout aussi légitimes, tout aussi importants et qui s'inscrivent tout autant dans la stratégie globale, eux ont plutôt vocation à être conduits, et donc financés également, à l'échelle des régions (les 9 régions concernées par le bassin de la Loire).

Donc, ce premier travail, qui en fait était inscrit en filigrane dans les travaux qui ont été conduits depuis que le plan Loire existe. Depuis 20 ans, on a souhaité collectivement avec l'ensemble des partenaires le clarifier, bien se mettre d'accord de ce qui relève du bassin et de ce qui relève des actions régionales. De telle façon aussi qu'on identifie au mieux les outils, y compris les outils financiers, en particulier – vous savez que c'est un des objectifs des réformes territoriales – de clarifier l'action publique et éviter d'abord les doublons, ça on est bien d'accord, je m'adresse à des élus donc vous savez très bien que c'est un sujet qui est important, éviter les doublons, que ce soit entre l'Etat et les collectivités mais même entre les collectivités, c'est une source d'économie appréciable ; mais également de bien identifier pour le public qui est le financeur de quoi conformément à ses compétences, de telle façon que la lisibilité de l'utilisation des fonds publics soit améliorée. Et ça c'est une constante, encore une fois, des volontés du gouvernement sur l'organisation territoriale.

Pour en arriver maintenant au CPIER : il y a donc 2 outils principaux, et même les 2 outils, qui permettent de mettre en œuvre cette stratégie plan Loire IV et qui sont donc des outils de bassins.

Le premier : le Programme Opérationnel, qui nous a été exposé par M. GOUTEYRON tout de suite. Comme vous le savez – c'est pour cela que c'est la Région Centre qui parlait bien que les décrets ne soient pas encore sortis puisqu'ils doivent passer en Conseil d'Etat –, le décret qui permet le transfert de l'autorité de gestion de l'Etat aux Régions n'est pas encore publié mais, néanmoins, en bonne intelligence évidemment, on l'a mis en œuvre par anticipation. Ce n'est pas bien sûr une initiative locale ni même de bassin, c'est ce qui s'est fait partout en France, donc les Régions, et pour ce qui concerne notre POI, la Région Centre comme tête de file vous a présenté l'état de ce POI qui reste quand même soumis encore d'abord au fait qu'on ait bien transféré l'autorité de gestion – cela n'a l'air de rien mais c'est quand même un sujet important, même si on

travaille en bonne intelligence évidemment – et puis cela sous-tend aussi des transferts de personnel pour permettre la gestion de ce POI, et ce n'est pas simple parce que, précisément, cela impacte notre Région et 30 Départements, donc il va falloir chercher côté Etat les agents qui, parfois, pour 1% de leur temps travaille sur la Loire. Donc ce n'est pas simple. Et puis, il faut aussi que ce POI soit approuvé évidemment par la Commission Européenne, ce qui est aussi une formalité importante.

Cela dit, ce travail, qui vous a été présenté tout à l'heure au moment où j'arrivais, est très avancé.

Le deuxième : celui-ci est un outil totalement partenarial, par définition, puisque il s'agit d'un Contrat de plan entre les Régions et l'Etat, ce dernier représenté par le Préfet coordonnateur de bassin, avec une facilité – je le redis – c'est que l'Etat peut s'exprimer d'une seule voix par le Préfet coordonnateur et que, quand nous nous adressons à nos partenaires, ce sont les Régions, et donc non pas que cela complique mais cela rend les choses moins souples et plus longues à travailler, puisque, si on ne parle que des Régions, il faut évidemment consulter – et beaucoup par écrit parce qu'on ne peut pas toujours se déplacer pour se voir. Et je le dis d'autant plus que, chargé par le Préfet de Région Centre, de préparer le Contrat de plan Etat-Région pour la Région Centre et le Contrat de plan interrégional, j'en fais évidemment chaque jour la différence de facilité ou de difficulté. Donc, c'est extrêmement facile pour le PO Régional, puisqu'on se voit tous les jours et que cela facilite les choses, mais c'est plus compliqué pour un CPIER.

Le CPIER :

Vous êtes au courant de la situation, les uns et les autres, quelles que soient vos origines géographiques, pour les CPER – et par voie de conséquence pour les CPIER – qui aujourd'hui, il faut bien le dire, sont dans une phase, je dirais, un peu atone.

A cela il y a un certain nombre de raisons, et c'est donc valable pour le CPIER :

1. C'est une question de finances tout simplement. Un contrat de plan sur plusieurs années incite les partenaires qui le signent à s'engager financièrement pour plusieurs années. L'Etat, les différents ministères qui alimentent par leur budget les contrats de plan, ont du mal, il faut bien le dire, à identifier et à prévoir. Un triennal budgétaire voté par le Parlement permet justement d'avoir une visibilité sur 3 ans et ce qui fait qu'on est aujourd'hui dans une phase un peu atone est que les Préfets de Régions n'ont pas reçu pour le moment les mandats financiers leur permettant de négocier, d'entrer dans la négociation concrète, avec des clés de financements claires. Cela avait été annoncé pour la mi-mai, cela n'a pas été le cas et donc, aujourd'hui – je ne peux pas parler pour les autres régions – pour ce qui concerne la Région Centre, nous sommes l'arme au pied puisque nous n'avons pas encore les moyens de discuter sur le plan financier de ce qu'on va faire.
2. Quoi qu'en dise la presse, le gouvernement avait depuis longtemps l'idée de cette réforme territoriale. On en parle depuis suffisamment longtemps et même si on a le sentiment d'une forme d'accélération en ce moment, ce n'est pas sorti d'un chapeau, contrairement encore une fois à ce que dirait une mauvaise presse. Et donc, on comprend bien aussi que la DATAR, sous son ancienne appellation, était un peu réticente à s'engager trop vite dans des contrats de plan trop fermes sans savoir exactement quels seraient à la fois les compétences et les périmètres géographiques des Régions avec lesquelles on va signer des contrats de plan. Autant cela peut paraître agaçant ou rendre impatient de se dire qu'on est déjà à la mi-2014 et qu'on n'a encore pas signé de contrat de plan, mais au fond c'est aussi une preuve de sagesse de ne pas s'engager alors qu'en réalité on ne sait pas quelles sont les dimensions des partenaires dès 2015, finalement.

Toutes ces raisons mises bout à bout font qu'on est aujourd'hui dans une position d'attente. Je vous le disais tout à l'heure, j'ai téléphoné ce matin à l'ex-DATAR, donc au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Je leur ai dit : « Je vais parler au Comité Syndical de l'EP Loire, qu'est-ce que je leur dis ? » Eh bien en fait, que je ne vous dis rien ! En fait, tout le monde est bien conscient du calendrier. Je dirais qu'une particularité du CPIER est que, en ce qui concerne l'Etat, les financements vont quand même être en grande partie alimentés par le fonds BARNIER qui cette fois-ci n'est pas soumis à l'annualité budgétaire et à la contrainte budgétaire que nous savons. Je ne connais pas le pourcentage mais par voie de similarité avec les contrats de plan, on en est au même point.

Vous allez me dire : « Concrètement, vous n'avez rien fait. » Evidemment, ce n'est pas le cas, nous avons quand même avancé. Cela a été assez long car, comme je vous le disais, on ne peut pas se voir facilement, on ne peut pas non plus demander à chacun de venir d'un peu partout du bassin pour des groupes de travail, bien qu'on sache qu'on travaille toujours beaucoup mieux lorsqu'on se voit et qu'on est autour d'une table – un Comité Syndical par visioconférence ça n'aurait pas tout à fait la même « gueule », si vous me le permettez, les échanges n'ont pas non plus la même teneur – donc cela a été un peu plus difficile.

A partir de cette stratégie plan Loire IV, qui a intégré les observations en particulier de nos partenaires des Conseils régionaux, des groupes techniques de travail thématique ont été mis en place début février Inondations, Milieux, Patrimoine, et Connaissance et communication, de façon à élaborer, par similitude aussi avec les Contrats de plan, une stratégie du Contrat de Plan Interrégional, qui est en grande partie bien sûr issu du plan Loire car on ne va pas écrire deux fois des documents qui sont très proches et qui ont été faits dans le même objectif. Ces groupes techniques de travail thématique ont été mis en place de façon à transcrire le plan Loire dans une stratégie CPIER puisque la DATAR nous demandait, à l'instar de tous les plans, d'envoyer une stratégie pour la fin février. Cette stratégie a été envoyée fin mars / début avril. On était un petit peu en retard mais on a expliqué que c'était plus long et plus compliqué.

On a envoyé cette stratégie, qui a la valeur de tout stratégie, c'est-à-dire qu'elle place le contexte global dans lequel on déclinera ensuite les axes de travail, les actions que l'on veut mener.

C'est à partir de là que l'on s'est trouvé devant cette forme d'atonie nationale sur l'avancement des Contrats de plan. Dans un premier temps, on a été un peu attentiste, bien que ce ne soit pas une formule que j'apprécie et que je pratique, en se disant qu'on allait recevoir des instructions. Et puis, faute d'instructions vraiment précises, on a repris le taureau par les cornes et on a décidé de commencer à écrire un CPIER, c'est-à-dire de décliner cette stratégie en actions concrètes.

On a donc de nouveau proposé à nos partenaires régionaux de s'associer à l'Etat pour élaborer un « squelette » de CPIER. Les groupes de travail se sont réunis, les derniers se sont vus là récemment, le 21 ou 22 mai, je crois. Le travail est loin d'être satisfaisant, il est loin d'être terminé. Et puis il trouve sa limite dans le fait qu'on parle « en l'air », on parle sans question financière. Alors nous, on n'est pas trop gênés par cette réforme territoriale, le Président le disait tout à l'heure, techniquement il faudra ajuster : là où la Région Poitou-Charentes dit « Je fais ça », il faudra voir qui fait quoi, mais concrètement cela ne va pas profondément impacter, je pense, le CPIER mais néanmoins, faute d'éléments financiers, le travail n'est pas satisfaisant. Et puis il n'est pas satisfaisant parce qu'il n'est pas terminé, tout simplement. Et c'est pour cela que je n'ai pas un document élaboré à vous présenter parce que ce serait à la fois incomplet et surtout pas très respectueux des groupes de travail qui n'ont pas fini de se voir.

Je constate quand même cette difficulté à travailler beaucoup par échanges écrits ou par mail parce que c'est du bilatéral et même si on fait circulariser, c'est un petit peu difficile.

Voilà l'état. Vous allez penser que ce n'est peut-être pas très brillant. Simplement, si on reste optimiste : on me dit qu'il y aura un CPIER, plutôt sous la forme classique que nous avons

connue jusque-là, qui ne sera probablement pas le cas des CPIER, me dit-on – tout cela est à prendre avec réserve et puis en plus le CGET vient de changer de Commissaire Général, c'est une nouvelle Commissaire qui vient d'arriver et il faut qu'elle prenne la mesure de ses fonctions – donc il y aura un CPIER, assez classique je crois par rapport à ce qu'on a connu, avec des axes et des actions, avec des financements communs dans la mesure du possible, puisque l'Etat recherche le plus possible les cofinancements. Et puis on va continuer à améliorer le squelette déjà fait, plus ou moins avancé selon les groupes de travail. Je constate d'ailleurs que le groupe « recherche, connaissance » est probablement le moins avancé de tous, d'après ce que j'ai pu voir récemment. On va en parler avec le Directeur de l'Etablissement public Loire. Donc, on va continuer à travailler et puis il faudra un moment d'accélération lorsqu'on aura pu préciser les engagements financiers.

Je voudrais ajouter un petit mot, dire très volontairement, devant vous : aux yeux de l'Etat, l'EP Loire est et reste un opérateur particulièrement utile et indispensable pour la mise en œuvre de la stratégie, qu'elle soit 2035 ou qu'elle soit déclinée en plan Loire ; un partenaire qui a fait ses preuves, qui a fêté ses 30 ans il n'y a pas longtemps, en grande pompe, et ça le valait bien. Donc vous êtes pour nous un opérateur essentiel, incontournable, si on veut, et on doit se voir d'ailleurs assez prochainement pour travailler ensemble à la contribution que vous pourrez apporter, en fonction de vos compétences et de vos capacités à la mise en œuvre de ce plan Loire, que ce soit via les outils qui ont été décrits : POI ou CPIER, ou, puisque c'est une des nouveautés du plan Loire, via une forme de labellisation parce qu'on a souhaité que toute action qui contribue d'une façon ou d'une autre, même sans être financée par un partenaire, à la réussite de l'ambition qu'on a collectivement pour la Loire, puisse elle aussi être reconnue comme participant du plan Loire. Et donc, à cet égard, on pourrait presque dire qu'on pourrait labelliser l'EP Loire « plan Loire », si vous me permettez ce raccourci. Donc, on doit se voir le 12 juin prochain, en marge de la réunion des financeurs, pour discuter ensemble de notre avenir commun.

Je cite le 12 juin, et je terminerai là-dessus, puisque nous avons ce jour-là nous avons la Conférence des Acteurs du PO et qu'on en profitera également pour fêter les 20 ans du plan Loire dans une pompe qui sera adaptée aux circonstances.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur le Secrétaire Général, de cette mise en perspective qui effectivement nous intéresse au plus haut point et puis, surtout, de la confiance renouvelée de l'Etat concernant l'EP Loire qui nous va évidemment droit au cœur.

Avez-vous des remarques complémentaires sur ce que Monsieur le Secrétaire général a évoqué, sur les difficultés qui sont celles de l'Etat mais que nous partageons bien évidemment, liées notamment aux perspectives financières et budgétaires, à la réforme territoriale, qui sont autant d'obstacles à avancer naturellement sur ce sujet important que les acteurs de la Loire, évidemment, attendent ?

Pas d'observations de complément ?

Merci à vous. On est attentif évidemment à ce qu'on soit associé au processus qui se met en place dans le cadre du prochain plan Loire. Et puis très heureux de vous accueillir à nouveau pour nous en dire un peu plus sur le contenu-même et le calendrier de ce futur plan Loire.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Juste un point : il y a évidemment un risque, avec cette période un peu incertaine, de donner l'impression qu'on a un mouvement qui s'arrête, et je pense que ce n'est absolument pas le point de vue de tous les partenaires et ce n'est pas le nôtre non plus. Je pense donc que, d'une certaine manière, la réflexion qui a eu lieu sur l'idée qu'il y a d'une part un plan avec de grands objectifs et qu'il y a d'autre part des outils de financement, peut peut-être nous permettre de continuer à avancer sur la question du plan, avec un outil de financement qui existe. Le deuxième outil de financement, on attend qu'il arrive mais, pour autant, que les éléments de réflexion ne

soient pas trop mis en stand-by. C'est un des enjeux de ces 20 ans : que ce ne soit pas 20 ans et puis maintenant on attend 2 ans pour voir si on recommence pour les 20 ans d'après. Ce n'est pas possible, il faut absolument qu'on soit sur une perspective de continuité. Et je pense que la façon dont on a essayé d'aborder les choses, en essayant de distinguer ce qui est de l'ordre des grands objectifs, y compris s'ils ne sont pas financés par un outil particulier et spécifique, et puis d'un autre côté, les deux outils spécifiques mais intégrés. Je pense que cela peut éventuellement nous permettre d'avancer. Et j'ajoute qu'on a quand même un certain nombre d'acteurs qui ont absolument besoin d'être sécurisés pour l'année 2014 et l'année 2015. Il y a des organismes qui sont un peu comme les organismes vivants : une fois qu'on a eu leur peau, il est difficile d'y revenir.

INTERVENTION DE M. DE GESTAS DE LESPEROUX

C'est bien sûr une préoccupation que je partage. J'ai essayé de vous le dire et, vraiment, j'insiste, vous avez raison : on continue, le travail ne s'arrête pas, la dernière réunion des groupes de travail avait lieu la semaine dernière, même si en effet il y a du retard qui est pris par un des outils. Le Préfet a l'intention de profiter justement des 20 ans du plan Loire la semaine prochaine, au cours d'une conférence de presse en début d'après-midi, pour faire savoir que la dynamique continue et que, du point de vue de l'Etat mais c'est un point de vue qu'on partage, la dynamique continue bien évidemment. Je ne veux pas être prophète, parce que j'ai plusieurs fois été démenti ces dernières semaines, mais j'ai quand même le sentiment qu'un certain nombre de décisions vont être prises qui vont nous permettre d'avancer. Mais là, pour le coup, mon propos n'est pas contractuel, il n'engage que moi.

Je suis tout à fait disposé pour venir lors du prochain Comité Syndical refaire un point – et vous m'y invitez toujours très aimablement – dès lors qu'on aura des éléments nouveaux.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci d'avance.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour, en essayant de finir dans des délais raisonnables.

Monsieur le Directeur, vous avez 2 points à nous présenter :

Le premier, relatif à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations ; et ensuite une deuxième délibération sur l'organigramme de l'Etablissement.

4. Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations

INTERVENTION DE M. EUDE

Effectivement, Monsieur le Président, je reviens vers le Comité Syndical pour rendre compte des résultats de l'étude réalisée par la dernière promotion d'élèves administrateurs territoriaux qui s'est concentrée sur la déclinaison opérationnelle de l'organisation administrative de la prévention des inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Les résultats de ces travaux ont été restitués publiquement lors d'une réunion le 28 mai dernier au Conseil Régional du Centre. Pour l'information des membres du Comité Syndical, vous avez, jointe en annexe au rapport, la présentation qui a été effectuée à cette occasion.

J'indique simplement à cette occasion qu'en première analyse, on peut noter à la fois :

- la reconnaissance des atouts conséquents de l'Etablissement ;
- l'identification d'axes à consolider ;

- et surtout, dans les préconisations, des voies d'actions opérationnelles qui correspondaient à la commande qui avait été faite à ces élèves administrateurs territoriaux.

Parmi les atouts reconnus, sans pour autant basculer dans l'immodestie, à noter quand même ce qui est indiqué à l'issue de ce travail d'interview :

- une forte expertise et des capacités techniques ;
- un périmètre pertinent à l'échelle du bassin et de ses affluents ;
- une gestion saine des crédits (par les temps qui courent, c'est plutôt bon à prendre) ;
- une opportunité de représentation et de négociation.

Si je fais suite aux propos de Monsieur le Secrétaire général, on est donc bien là dans quelque chose qui pourrait trouver quelque utilité dans le paysage actuel.

Evidemment, à l'issue de ce premier travail d'analyse, un rapport fondamental sera remis comprenant des éléments un peu plus circonstanciés.

Surtout, ce travail a permis de mettre l'accent de manière, j'allais dire, objectivée, sur la question de la mise en œuvre de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et, à cet égard, la présente note attire l'attention sur un projet de décret relatif aux missions d'appui technique de bassin qui fixe les modalités de désignation des membres de ces missions, constituées dans chaque bassin par le Préfet coordonnateur afin d'accompagner la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé que l'Etablissement, compte tenu à la fois de ses missions, de son expertise et de ses réalisations en lien avec la compétence GEMAPI fasse part au Préfet coordonnateur de son souhait d'être membre de la mission d'appui technique pour le bassin de la Loire et ses affluents.

Et c'est l'objet de la première délibération qui vous est proposée.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Cela soulève-t-il chez vous quelques commentaires particuliers ? On voit bien un peu l'idée qui se met en place progressivement dans le cadre de cette future loi, dans l'attente des décrets, de faire un offre de partenariat au Préfet – on peut dire comme ça – compte tenu de l'expérience qui est la nôtre, pour pouvoir intégrer le comité qui va suivre l'élaboration de ces différentes déclinaisons de cette loi sur le terrain.

C'est bien cela, Monsieur le Directeur, en quelques mots ?

Est-ce que vous avez des remarques particulières, pour placer l'Etablissement, dont c'est le métier, dans le cadre de ce dispositif ?

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

5. Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce point concerne, Monsieur le Président, la proposition d'adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement.

Pour mémoire, l'organigramme actuel des services de l'Etablissement a été adopté en avril 2009. Cinq ans plus tard, l'adaptation proposée ne concerne que deux directions : la direction de l'eau et de l'exploitation, d'une part, la direction du développement et des relations extérieures, d'autre part.

Par ailleurs, il est envisagé non pas un basculement immédiat, mais une évolution progressive vers l'organigramme « cible », entre octobre 2014 et le début d'année 2015. Ce mode de faire vise à permettre d'intégrer à la fois le respect de la temporalité de certaines actions en cours de réalisation, l'évolution annoncée de certaines missions et l'anticipation de mobilités prévues de certains agents.

C'est donc à terme que la nouvelle dénomination et la structuration correspondante des deux directions concernées ne deviendraient effectives

A partir de là, la nouvelle direction « de l'exploitation et de la prévention des risques », s'appuyant sur deux services existant, concentrerait ses compétences clés et mobiliserait son expertise avérée dans les domaines de l'exploitation des ouvrages, d'une part, de la prévention des inondations, d'autre part. L'objectif visé demeure, dans le premier cas, l'optimisation de la gestion des deux ouvrages de bassin propriété de l'Etablissement, dans le second, l'adaptation de l'offre de services à double entrée, avec des actions de bassin et/ou des actions territorialisées. Dans cette continuité d'intervention, les services de l'Etat devront figurer au premier rang du partenariat.

Pour ce qui concerne, toujours dans l'organigramme cible, la nouvelle direction « du développement et de la gestion territorialisée », au-delà de la confirmation de son implication en faveur de la stimulation de la recherche et de la mobilisation des données (avec une attention particulière portée au développement et à l'innovation au service des acteurs du bassin fluvial), la seule évolution concerne le renforcement des synergies au titre de l'aménagement et de la gestion des eaux, également donc des milieux aquatiques, avec la proposition de transformation – à partir de 2015 – en service du pôle existant. Dans cette dynamique, les services de l'Agence de l'eau devront figurer au premier rang du partenariat.

Donc, vous le voyez, une proposition d'adaptation extrêmement modeste et ne bousculant en aucune façon le schéma tel qu'il avait été prévu en avril 2009, mais permettant dans une logique d'adaptabilité à un environnement relativement fluctuant et, dans certains cas même incertain, de façon à préserver les possibilités d'actions de l'Etablissement et sécuriser celles qui sont toujours en cours de réalisation.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'approuver la délibération correspondante, sous réserve bien entendu de la validation du Comité Technique Paritaire du Loiret.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Voilà. Quelques ajustements qui donnent du sens par rapport aux missions nouvelles de l'Etablissement mais qui sont finalement relativement mineures par rapport à celles qui ont été mises en place en 2009. C'est un peu technique. Je ne sais pas si vous avez des remarques particulières à formuler ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Cela ne dépend pas du Comité Syndical mais, à titre d'information simplement, est-il possible de connaître les personnes qui seront les directeurs de ces différentes directions ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Sur l'actuelle direction de l'eau et de l'exploitation, il a déjà été indiqué, et les offres ont été publiées, que Jean-Luc ROY allait prendre une retraite bien méritée. Un processus de recrutement est donc en cours.

Pour ce qui concerne l'autre direction, sauf si le directeur indiquait qu'il souhaitait quitter l'Etablissement, considérant que ce sont les mêmes services, a priori il n'y a pas de raison que l'on change quoi que ce soit.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Cela veut dire que notamment la partie SAGE dépendra du directeur du développement et de la gestion territorialisée, ce qui n'était pas le cas avant ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Effectivement.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous demande d'approuver cet organigramme. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On passe aux points suivants maintenant liés à l'eau et à l'exploitation. Monsieur le Directeur, vous avez la main.

INTERVENTION DE M. ROY

Merci Monsieur le Président.

Le premier point est une information :

6. Communication du projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages

Cet arrêté, c'est un projet, est actuellement soumis à consultation publique par le Ministère de l'Ecologie et du développement Durable. C'est un arrêté qui indique aux maîtres d'ouvrages de quelle manière ils doivent prendre en compte certains événements particuliers : crues exceptionnelles ou séismes particuliers, dans le calcul des ouvrages. Cela s'applique bien entendu aux ouvrages neufs, cela s'applique aussi aux ouvrages anciens avec un délai qui là sera d'une dizaine d'années. Il est clair qu'à partir de ces prescriptions nouvelles, qui vont être arrêtées prochainement, on le pense, il sera nécessaire pour l'Etablissement public Loire de procéder à un recalcul de la stabilité de ses deux ouvrages : Naussac et Villerest, et peut-être – mais ça on ne peut pas le dire à l'avance puisqu'il faut d'abord faire les calculs et faire l'étude – à certains travaux en conséquence des résultats de ces calculs.

C'est donc une information qui vous est apportée aujourd'hui sur une éventuelle programmation de travaux ultérieurs suite à ces calculs nécessaires.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Bien. J'espère qu'on va pouvoir vous rassurer très vite, que les calculs soient bons !

INTERVENTION DE M. EUDE

On mesure, au regard de ce type d'évolution réglementaire, l'intérêt des mesures qui sont prises notamment par le comité qui intervient sur la redevance soutien d'étiage, du provisionnement pour gros travaux qui a été mis en place pour essayer de porter, j'allais dire, aussi loin que possible, les provisions permettant de faire face à ce type de dépense.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

En termes de calendrier, quand aurons-nous les résultats ?

INTERVENTION DE M. ROY

La consultation publique se termine le 18 juin. A partir de là, on aura un arrêté définitif. On a d'ailleurs déjà demandé à notre prestataire de faire une analyse des conséquences de cet arrêté et éventuellement de préparer des cahiers des charges d'appels d'offres auprès de bureaux d'études compétents pour procéder à ces calculs. C'est quelque chose qui pourrait vous être présenté à la fin de cette année.

Très bien, merci.

Pas d'objection ? Pas d'avis contraire ?

On passe au point suivant.

7. Prise en charge de dépenses du Syndicat mixte des communes riveraines du barrage de Villerest lies à l'évacuation et au traitement de déchets flottants accumulés sur les berges de la retenue suite aux forts débits de mai 2013

INTERVENTION DE M. ROY

Il est rappelé que, par délibération du 21 novembre 2013, le Bureau de l'Etablissement avait décidé d'octroyer, par voie de convention, une subvention de 15.000 € au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest, pour compenser les dépenses engagées par ce Syndicat pour le nettoyage des flottants accumulés derrière le barrage après les crues, les événements hydrologiques de mai 2013.»

Le Syndicat a fait connaître l'état de ses dépenses, il nous communiqué le montant global, qui dépasse un peu les 15.000 € mais là ce n'est pas l'objet de cette note. En fait, la délibération qui avait été prise visait la location et le transport de bennes de déchets. Or ces deux postes sont très faibles dans le décompte transmis par le Syndicat, puisqu'il y a aussi tout ce qui concerne le traitement et puis des frais de personnel.

Donc, ce qui est proposé, c'est de ne pas modifier le montant qui avait été accordé à ce Syndicat pour ce nettoyage mais de réajuster la délibération pour permettre le remboursement des sommes engagées.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

Cela représente beaucoup en tonnage, en volume ?

INTERVENTION DE M. ROY

Plusieurs dizaines de milliers de mètres-cubes. C'est énorme. Villerest contrôle 6.500 km² de bassin versant et donc forcément tout s'arrête au mur et il faut le retirer.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Qui paye le traitement, l'envoi au centre d'enfouissement ? C'est incinéré ?

INTERVENTION DE M. ROY

Ce qu'on demande au prestataire qui est retenu pour cette opération, c'est de se conformer strictement à la réglementation en matière de traitement des déchets. Il peut donc être retenu diverses solutions.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

On passe au point suivant :

8. Autorisation d'occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest

INTERVENTION DE M. ROY

Deux points :

Le premier, l'amarrage d'un bateau-promenade qui fait l'objet d'un projet touristique soutenu par Roannais Agglomération. C'est un bateau qui est amarré en rive gauche de la retenue sur la plage de Villerest et qui, pour des raisons de sécurité, nécessite l'installation de plots sur une parcelle qui appartient à l'Etablissement public Loire. Il est rappelé à cette occasion que les services de l'Etablissement ont alerté Roannais Agglomération ainsi que le propriétaire du restaurant « Le lac de Villerest », qui possède ce bateau, sur les risques qui pourraient être liés à cette activité à proximité du barrage, dans la mesure où les services de l'Etablissement public Loire sont en mesure de prévenir les services de Roannais Agglomération et l'exploitant du bateau en cas d'occurrence d'une crue, de l'annonce d'une crue ; par contre il appartiendra au propriétaire de ce bateau de mettre en œuvre toutes les dispositions pour le mettre à l'abri si le niveau de la retenue venait à monter brusquement.

Or les délais d'annonce sont très courts puisqu'on a des délais de prévision d'une vingtaine d'heures maximum et cela peut arriver le samedi, le dimanche, le jour, la nuit, à toute période de l'année. On a bien insisté sur le fait qu'il fallait que les moyens de mise à l'abri de ce bateau devaient être constamment opérationnels et qu'il n'était pas question pour le gestionnaire du barrage de modifier en quoi que ce soit la gestion d'un écrêtement s'il y avait un problème avec le bateau. Il y aurait trop de conséquences pour l'aval.

Ceci a donc été dit et entendu et une convention est pour cela en cours de préparation entre l'Etablissement et Roannais Agglomération. La délibération qui vous proposée est d'autoriser le propriétaire à l'installer des plots d'amarrage de ce bateau pour le mettre en sécurité en cas d'arrivée d'une crue et de variations fortes du niveau de l'eau.

INTERVENTION DE M. LOPEZ

Quel type de bateau est-ce ?

INTERVENTION DE M. ROY

C'est un bateau promenade qui peut recevoir quelques dizaines de personnes. Ce n'est pas très grand non plus.

INTERVENTION DE M. LOPEZ

Donc faible tirant d'eau, etc.

INTERVENTION DE M. ROY

Oui. Une grosse péniche.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

D'autres questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

On passe au point suivant.

INTERVENTION DE M. ROY

Le deuxième point : travaux d'enrochement prévus par le Conseil Général de la Loire. Vous avez dans le dossier une petite carte.

Le Conseil Général de la Loire, qui est responsable de l'entretien du viaduc de Chessieux qui relie les communes de Saint Georges de Baroille et de Balbigny, doit pour réaliser ses travaux d'entretien passer sur des parcelles appartenant à l'Etablissement. Il lui demande donc l'autorisation de le faire.

Ce qui est proposé, c'est de lui donner cette autorisation sous réserve d'un certain précautions, de la prise en compte du fait que le niveau de la retenue peut monter assez haut, qu'on est dans un secteur Natura 2000 dans le cadre de la charte signé par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'observations ? Pas d'abstentions ? De votes contre ?

Monsieur le Directeur, vous souhaitez intervenir.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, je souhaite profiter de cet examen pour rendre compte de la réunion de travail avec les nouveaux élus, à la fois de Roannais Agglomération, dont le délégué est le premier Vice-Président Daniel FRECHET, et le nouveau Maire de Villerest, Philippe PERRON, autour des dossiers qui concernent plus particulièrement le développement touristique sur le site de la commune de Villerest ; et vous faire part de l'accord qui pourrait intervenir avec la commune de Villerest et Roannais Agglomération par rapport notamment à l'insertion paysagère du batardeau sur le site, faisant suite à un certain nombre d'échanges que nous avons eus dans des réunions précédentes. Et donc de leur accueil effectivement extrêmement intéressé sur ce dossier, ainsi que de leur demande à être excusés pour cette première réunion du Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Très bien. Des contacts plutôt positifs et qui permettent d'envisager des solutions satisfaisantes pour tout le monde très rapidement sur ce qui a été fait.

Le point suivant porte là encore sur une occupation du foncier mais sur le site de Naussac.

9. Autorisation d'occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Naussac

INTERVENTION DE M. ROY

C'est en fait la répétition de quelque chose qui s'est déjà passé l'an dernier : Le Club Athlétique Langonais sollicite l'autorisation de passage sur les parcelles de l'Etablissement et notamment sur la digue du Mas d'Armand – alors ça c'est un passage libre, il n'y a pas de problème – mais il est aussi demandé qu'on puisse retirer les barrières pour laisser passer les coureurs. Cela s'est déjà produit l'an dernier à peu près à la même date, en septembre 2013. Cela s'est très bien passé, il n'y a pas eu de problème.

Donc là aussi, il vous est proposé de donner votre accord, sous réserve d'un certain nombre de précautions, remise en état lieux après la course, remise en place des barrières et, bien sûr, autorisation par le Préfet de la Lozère de cette manifestation.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Est-ce qu'il y en a un certain nombre d'entre vous qui participeront effectivement à cette manifestation ?

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Moi je participe et je représenterai l'Etablissement public Loire. Je vous invite à venir participer. Cette course s'inscrit dans le cadre des Virades de l'espoir également sur 2 jours. Donc je vous invite à venir courir ou marcher ou faire d'autres activités. Et je représenterai l'Etablissement public Loire, comme l'an dernier.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Vous avez un objectif de temps ?

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Non, non !

10. Adhésion à l'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc-Roussillon

INTERVENTION DE M. ROY

Il existe une association qui s'appelle Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc Roussillon (SIG L-R) qui regroupe un certain nombre de collectivités, notamment la Région Languedoc Roussillon, les 5 Conseils Généraux, des SDIS, des communes, des communautés de communes, des syndicats, ...). Cette association a pour vocation, pour objet :

- la diffusion et la promotion de l'information géographique,
- le partage des savoir-faire entre ses membres,
- faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,
- l'acquisition et la mise à disposition de produits et bases de données géographiques.

L'intérêt d'adhérer à cette association pour l'Etablissement est de disposer de systèmes d'informations géographiques beaucoup plus précis que ceux qu'on peut obtenir par ailleurs et notamment autour de la retenue de Naussac puisqu'on a un certain nombre de questions qui se

posent régulièrement sur cette retenue, sur l'occupation de ses bords. Donc cela nous permettrait d'accéder à un système d'informations géographiques gratuitement, sous réserve bien sûr de payer à l'association la cotisation qui s'élève à 500 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

C'est dans nos cordes, je pense. Très bien.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

11. Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

C'est Monsieur le Directeur du développement et des relations extérieures qui présente.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le cadre de la convention de mandat avec la Région Centre.

En introduction, quelques mots sur l'avancement du déploiement de cette démarche : plus de 15.000 acteurs socio-économiques sensibilisés ou informés sur l'ensemble du bassin de la Loire, 2270 diagnostics réalisés ou en cours (2270 entreprises qui ont fait réaliser ce diagnostic) et 396 entreprises qui ont mis en place des mesures dont 57 avec une attribution de subvention publique.

Sur la carte qui vous est projetée, vous avez une illustration de la répartition, avec un point par commune, des lieux où se sont déroulés des diagnostics. Le point est proportionnel au nombre de diagnostics réalisés donc on voit à la fois la couverture du bassin et la concentration dans certaines communes où se situent aussi les enjeux, sans grande surprise en fait.

On a aussi réalisé une carte de même type avec la concentration sur les TRI (Territoires à Risque important d'Inondation) et on retrouve également cette concentration.

Les décisions proposées aujourd'hui concernent 3 entreprises de la Région Centre. Lors du comité de gestion du plan Loire du 27 mars 2014, 12 entreprises de la région Centre ont vu leurs demandes de subvention FEDER approuvées. En complément, ces entreprises ont demandé des subventions de la Région Centre. 9 demandes de cofinancement de la Région Centre ont déjà été approuvées à l'Etablissement public Loire et 3 dossiers ayant reçu un avis favorable des services de la Région Centre sont intégrés à la présente note :

- L'entreprise **ZEFAL** (située à Jargeau, 45), qui souhaite construire une plateforme de stockage en hauteur et l'achat et l'ancrage d'un conteneur étanche pour sécuriser les fûts d'huiles neuves et usagées ainsi que d'autres produits liquides qui pourraient s'avérer toxiques en cas de dispersion lors d'une montée des eaux.
- L'entreprise **FD GRESSER PAYSAGER** (située à Saint-Cyr-en-Val, 45), qui souhaite la création d'un étage hors d'eau pour installer un certain nombre d'équipement électriques, des archives etc.
- **EURL Vannier** (située à Sully sur Loire, 45), pour l'achat d'un groupe électrogène et d'une pompe pour *faciliter l'évacuation des eaux en cas d'inondation*.

3 décisions qui concernent à chaque fois un cofinancement de la Région Centre à hauteur de 30% du coût total des mesures envisagées.

Une 4^{ème} entreprise est quant à elle concernée non pas par une nouvelle décision mais par une subvention déjà attribuée : l'Auberge de la Bonde. Suite à une modification des mesures envisagées et une révision à la baisse du plan de financement, il est proposé de réviser à la baisse le plan de financement en restant à 30% du coût total des travaux envisagés.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Sauf avis contraire de votre part, je propose qu'on vote globalement l'ensemble des dossiers, sauf si vous avez une remarque particulière à faire sur un point précis, auquel cas on ferait différemment. Ce sont des dossiers qu'on voit habituellement maintenant, c'est un peu la mécanique.

Sur ces délibérations, avez-vous des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, à l'occasion de l'examen de ce point, je souhaitais rendre compte d'une visite de terrain qui a été faite lors de la rencontre avec nos collègues à la fois de la ville de Vichy et de l'Agglo de Vichy ; et lors de cette visite de terrain, notamment de la possibilité de visiter les opérations de réduction de la vulnérabilité qui étaient faites concernant les guinguettes en bordure du lac d'Allier et vérifier comment cet avancement d'opération de réduction de la vulnérabilité s'inscrit dans une logique de développement touristique intégré sur un site. Et même s'il n'y avait pas encore trop de monde, on sentait bien quand même l'opportunité d'avoir des guinguettes à vulnérabilité réduite à cet endroit-là plutôt que sur un parking près d'une zone commerciale à l'intérieur de Vichy...

INTERVENTION DE M. BARLE

Une simple remarque, Président. Avec le recul, on peut quand même se réjouir de constater que de plus en plus d'entreprises prennent en compte et prennent conscience du risque, et gèrent le risque de plus en plus en amont du phénomène.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

C'est d'ailleurs le sens de cette mesure qui depuis quelque temps commence à porter ses fruits.

12. Convention avec l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents

INTERVENTION DE M. ROY

C'est un projet de convention avec l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME) qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative commune de réalisation des plans de continuité d'activité des collectivités du bassin de la Loire et ses affluents menée par l'Etablissement. C'est une convention qui va organiser les échanges, le partenariat, entre cet Institut et l'Etablissement : échanges d'expériences, échanges d'informations, participations à des réunions, qui en termes financiers n'impliquent que la prise en compte des frais de déplacements des participants de l'Institut aux réunions que l'Etablissement organise pour

l'appui PCA de ces collectivités, donc dépenses mineures ; par contre, un grand intérêt méthodologique de travailler avec cet Institut.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

13. Etat d'avancement de la concertation locale engagée vers l'action, pour réduire le risque d'inondation dans les vals du Giennois

Un dossier important qui concerne l'avancement de la concertation sur le val du Giennois.

INTERVENTION DE M. ROY

Il s'agit d'une information sur cette l'évolution de cette démarche qu'on appelle Concertation Locale Engagée vers l'Action, donc CLEA, qui avance bien puisque c'est un travail qui se fait en concertation avec l'ensemble des maires, des associations, des services de l'Etat, sur le territoire du Giennois, c'est-à-dire les vals de Chatillon-sur-Loire, d'Ousson-sur-Loire, de Briare, de Saint-Firmin-sur-Loire et de Gien.

Je rappelle que cette opération est financée à 40% par le FEDER dans le cadre du plan Loire, à 45% par la Région Centre et à 15% par le Conseil Général du Loiret, qu'elle a été engagée fin 2013 et pour laquelle on est à peu près à mi-parcours puisque la première partie « Analyse du risque hydrologique, hydraulique, inventaire des enjeux, évaluation de la vulnérabilité et du risque global » sur ce territoire est terminée. Il reste à la valider dans le cadre de réunions de concertation.

Dans la note, il vous est indiqué le nombre de réunions de concertation et de réunions techniques qui ont déjà eu lieu sur ce dossier. Et là, après le mois de juin, après la dernière réunion de concertation qui aura lieu le 30 juin à Saint-Firmin-sur-Loire, on va rentrer dans la phase « recherche de solutions, recherche d'actions pour réduire ce risque » en envisageant absolument l'ensemble des actions possibles dans tous les domaines (prévision, alerte, organisation de la gestion de crise lorsque l'événement est là, le retour à la normale mais aussi la protection et la réduction de vulnérabilité). C'est ce qui fait la caractéristique de ces études, comme celles qu'on a menées sur les vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, sur le bassin de l'Allier ou sur le bassin du Loir : le fait que l'on construise le programme d'action en concertation très étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Est-ce qu'il y a des représentants du territoire ?

INTERVENTION DE M. MALBO

J'ai assisté effectivement à des réunions. Tout le monde joue vraiment le jeu et on pense effectivement déboucher assez rapidement sur des propositions pour limiter ces inondations.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Très bien. Merci.

14. Evolution du dossier porté par l'Etablissement relatif à un « Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation »

INTERVENTION DE M. ROY

Il s'agit effectivement de faire le point sur l'évolution d'un dossier puisqu'il a été présenté dans le cadre du plan Loire. Il s'agit du dossier d'appui aux collectivités pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Dans ce cadre, une décision avait été prise par l'Etablissement d'apporter un appui aux collectivités concernées puisque sur l'ensemble des TRI du bassin de la Loire, 14 concernent sont sur le territoire d'intervention de l'Etablissement public Loire et 12 concernent des membres de l'Etablissement public Loire (villes ou agglos). Une proposition avait été faite dans le cadre du plan Loire d'un dossier pour conduire cette action. Ce dossier a fait l'objet d'un ajournement. La raison de l'ajournement est indiquée dans le texte : « *Ce dossier n'est pas assez mûr, plus de précisions sont attendues sur le contenu de l'action notamment sur les collectivités qui seront contactés et qui doivent correspondre aux territoires des TRI précisés dans la stratégie du Plan Loire IV. Il est également demandé une garantie que les actions soient terminées en juin 2015.* »

Il est rappelé que le type d'actions qui est proposé, et qui valorise l'expertise et le savoir-faire de l'Etablissement en matière technique ou en matière de concertation, est un accompagnement des services des collectivités puis des élus des collectivités concernées par l'élaboration des stratégies, avec en même temps une mise en perspective des actions menées sur les différents TRI. L'objectif serait de construire un réseau de ces différentes collectivités concernées pour mettre en commun l'expérience des uns et des autres sur la manière de construire les stratégies et, aussi, de bénéficier de l'expérience des uns et des autres.

Ce qui va être fait, puisque ce dossier a été ajourné, c'est qu'il va être représenté à une prochaine réunion du Comité de gestion du plan Loire, en l'adaptant bien sûr puisque le temps sera beaucoup plus court, tout devant être terminé dans le cadre du plan Loire III avant juin 2015. Donc il est clair de ce sera une première phase d'action puisque les stratégies sur les TRI ne seront évidemment pas terminées en juin 2015 car il y a encore du travail pour un certain temps après. Il s'agira de dédier un agent à cette mission qui utilisera le réseau des collectivités concernées, dans la mesure où elles seront d'accord bien entendu pour cette action, et aussi les moyens mis en place dans le cadre du plan Loire III pour les échanges d'informations, c'est-à-dire le plateau collaboratif d'échanges. Bien sûr, les collectivités cibles de l'action sont les communautés d'agglos ou les grandes villes situées sur les territoires où doivent être développées les stratégies locales. Des contacts ont déjà été pris avec un certain nombre d'entre elles, le directeur général des services a rencontré aussi un certain nombre d'agglomérations, et on a des retours très majoritairement positifs sur un accompagnement sur ce type d'action.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

C'est effectivement un élément essentiel de pouvoir positionner l'Etablissement là encore comme une structure d'appui et de ressources pour les collectivités locales, notamment nos adhérents. Qu'il tienne ce rôle effectivement de proximité, de mutualisation, de mise en réseau, est un élément qui me paraît essentiel et qui rend notre action encore plus visible sur le terrain.

Monsieur le Directeur, vous avez rencontré quelques collectivités. Peut-être un petit point d'analyse, de synthèse ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Sans doute, pour rassurer les élus présents autour de cette table, les rendez-vous sont assez rapides. En fait on tient sur une petite table chaque fois qu'on rencontre une collectivité et lorsque l'on fait le tour même des référents sur ces questions-là, quand il y a plus d'une personne à la table déjà, on est dans une collectivité qui est bien dotée. Donc ce réseau de référents et la raison de son fonctionnement assez rapide et assez dynamique est que l'on constate qu'il n'y a pas tant de référents que cela sur cette question-là, d'où j'allais dire la disponibilité à avancer en coopération, en concertation et puis surtout en évitant de se poser tout seul la question et en essayant de profiter de l'expérience de ceux qui ont déjà trouvé quelques éléments de solutions.

Pour le reste, oui on peut citer des accords favorables de plusieurs d'entre elles et, pour les autres, on attendait évidemment les désignations qui faisaient suite aux nouvelles élections pour avoir la confirmation dans la foulée, avec également dans certains cas des mouvements indiquant que là où par exemple la ville est actuellement membre de l'Etablissement, des contacts ont été pris également au niveau de l'agglomération pour qu'en fait y compris l'intervention se fasse en bonne intelligence avec le système aggro. Donc de ce point de vue-là on colle j'allais dire très étroitement au territoire à risque important d'inondation.

Par contre, chacune des collectivités concernées a bien insisté sur la nécessité de laisser la porte ouverte aux référents des autres collectivités qui ne sont pas aujourd'hui des territoires à risque important d'inondation, mais qui veulent par anticipation, parce qu'ils ont des enjeux d'inondation sur leur territoire, malgré tout bénéficier de ces échanges et de cette concertation. Donc à chaque fois, il y a bien quand même l'extension en quelque sorte du réseau, au-delà de ceux qui sont sur le territoire à risque important d'inondation.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Oui, Karine.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Merci Monsieur le Président.

Cette délibération évoque bien sûr la complexité de ce qui peut être freiné. On voit qu'à la fois il y a une nécessité d'accélérer et de démarrer l'action et en même temps un ajournement qui évoque un positionnement de l'Etat qui indiquerait que cela n'est pas encore assez fiable pour qu'on puisse lancer complètement l'action. C'est dommage vraiment que le Secrétaire général n'ait pas pu être présent au moment d'évoquer cette délibération précisément parce que là on voit quelques petits freins qui peuvent être mis alors qu'il a évoqué tout à l'heure l'intention de ne pas bloquer les choses qui doivent être élaborées.

C'est effectivement très important que vous évoquiez aussi la demande des collectivités vis-à-vis de cette action, qui est importante, et je voulais donc marquer par mon intervention le fait que les intentions sont là et donc il faut je crois, pour que la bonne réalisation des choses se fasse, qu'il y ait une meilleure collaboration avec l'Etat pour que les choses se débloquent – je vous regarde et je regarde aussi mon collègue Gilles DEGUET – pour que les choses puissent avancer.

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Monsieur de GESTAS a bien dit qu'il n'y avait pas de blocage. Il y aura une continuité et en particulier sur ce que l'on appelle, nous, les stratégies territorialisées, pour réduire le risque d'inondation. Elles sont identifiées clairement dans la stratégie du plan Loire IV donc dans le POI et dans le CPIER, quand il sera là, et les financements pour l'élaboration de ces stratégies sont quasiment assurés : c'est le FPRNM, plus communément appelé le fonds BARNIER, et après il y a les financements de l'Europe dans le PO. Par contre, les territoires sont bien identifiés, c'est-à-dire les 14 TRI et on a laissé la possibilité à d'autres secteurs, comme le val du Giennois – c'est exactement le cas d'exemple – où quand les acteurs sont bien mobilisés pour mettre en place une stratégie mais avec la condition qu'on a indiquée dans le document, à savoir le respect d'un cahier des charges. Et le cahier des charges est en cours d'élaboration. Voilà, c'est histoire d'être bien cohérent sur l'ensemble des territoires du bassin. C'est ce qu'on appelle « un territoire à enjeux » : enjeux parce que TRI ou enjeux parce que mobilisation forte des acteurs locaux.

INTERVENTION DE M. DIDON

Effectivement, l'Etablissement est tout à fait dans son rôle. Il n'y a aucune mise en cause, bien au contraire, mais bien, vous l'avez dit Madame, la nécessité de travailler ensemble avec les services de l'Etat. Donc c'est aussi cela que l'on attend vis-à-vis de l'EP Loire, qu'il puisse y avoir

des échanges sur ce dossier en amont, de manière à pouvoir présenter quelque chose qui soit solide sur lequel on soit parfaitement d'accord, mais il va de soi qu'on est pleinement effectivement dans la stratégie pour les années à venir.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Gilles.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je pense que les éléments de difficultés sont qu'à la fois on est sur une demande de financement sur l'ancien plan Loire et évidemment sur la stratégie forcément du prochain. Il y a donc besoin d'avoir suffisamment avancé sur la stratégie du prochain – c'est le fameux cahier des charges auquel on fait référence – pour pouvoir regarder comment on utilise les fins de budget de celui-ci pour préparer le suivant. Il y a effectivement besoin qu'on ait avancé sur les questions de cahier des charges. Comme l'a dit Philippe DE GESTAS tout à l'heure, c'est bien que les objectifs sur le plan soient partenariaux et que tout le monde participe de cette stratégie puisqu'une partie de ce qui a été défini collectivement sur la question de l'inondation a intégré complètement l'idée d'une stratégie globale, y compris faisant la part de l'eau – j'insiste à nouveau sur ce point-là – et, pas limité au TRI. Donc quand le TRI ne couvre pas tout un val, c'est évidemment tout le val qui est concerné et il existe des vals non concernés par des TRI mais pour lesquels la solidarité de bassin, la solidarité sur l'ensemble du linéaire permet de pouvoir réintervenir également.

C'est comme cela qu'il faut gérer la question puisqu'en gros le problème est une question de demande et c'est une réponse qui doit être faite au mois de septembre. Il faut donc qu'on essaie de travailler pour que la réponse du mois de septembre soit construite.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Il y a quelques échanges à prendre pour qu'on puisse entrer à la rentrée dans une phase opérationnelle, si j'ai bien résumé.

INTERVENTION DE M. EUDE

En fait, il n'y a pas vraiment de problème. C'est assez simple, et puis ce n'est pas un équivalent temps plein sur six mois qui va déployer les stratégies sur le risque inondation pour la totalité du bassin et des affluents. On est vraiment là sur quelque chose qui permet de répondre à des collectivités qui sont chaque jour destinataires d'un certain nombre d'obligations, soit réelles soit potentielles, par rapport à ces questions-là, des textes qui déclinent un certain nombre de choses, leur capacité à voir un petit peu quelle est l'ampleur des exigences, se mettre en mouvement et commencer à porter, en cohérence entre elles, un certain nombre d'éléments de réponse. C'est aussi basique que cela, aussi simple que cela. Je répète : on parle là de quelque chose qui représente un équivalent temps plein pour quelques mois. On n'est pas en train de révolutionner la prévention des inondations.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

Autre point d'information :

15. Participation technique de l'Etablissement au projet de coopération Flood Risk Management Community of Practice (FRP-CoP)

INTERVENTION DE M. ROY

L'Etablissement a été sollicité pour participer à ce projet. C'est un groupe d'échange sur les pratiques multi-échelles et multi-acteurs dans le domaine de la gestion du risque inondation, à l'échelle européenne, avec des partenaires privés et publiques. C'est de l'échange d'informations, la mise en commun d'expériences. La réponse que nous avons apportée est que oui, bien sûr, nous soutenons ce genre d'initiative. S'il faut y participer, nous verrons mais de manière plus précise et plus concrète le jour où le contenu du projet sera clairement défini. Mais a priori il est proposé de suivre ce genre de démarche.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Sans incidence financière, cela a été précisé.

16. Point d'information sur les 4 journées de Restitution en Région des Résultats des travaux de Recherche (R4)

On passe au point suivant qui concerne les journées de Restitution en Région des travaux de Recherche qui ont été je crois plutôt appréciés, beaucoup appréciés.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est un point d'information et d'actualité puisque c'était pas plus tard que la semaine dernière.

Pour poursuivre les actions de restitution et de valorisation des résultats des travaux de recherche ou d'acquisition de données réalisés depuis 2007, l'Etablissement public Loire, animateur de la plate-forme Recherche/Données/Information (RDI) de l'actuel plan Loire, a organisé 4 journées de Restitution en Région des Résultats de la Recherche (R4), dans une logique de proximité, en 4 lieux du bassin de l'amont vers l'aval à : Limoges, Clermont-Ferrand, Orléans et Angers.

Chacune des 4 réunions a été construite principalement sur la restitution des résultats de 5 projets, sélectionnés parmi tous ceux concernant le territoire régional, sur une ½ journée, suivie d'un temps d'échange. Ce qu'il est important de souligner c'est que les projets étaient présentés par des binômes chercheur-gestionnaire, ce qui renforce et illustre le souci de renforcer les synergies et les interactions entre chercheurs et gestionnaires.

Ainsi, entre le 22 et le 28 mai 2014, ces réunions ont réuni près de 140 participants au total (~2/3 de gestionnaires : collectivités, Etat, établissements publics, associations, entreprises,... et ~1/3 de représentants de la communauté scientifique), autour de la présentation des résultats de 20 travaux.

Ces réunions ont également été l'occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention sur quelques éléments de restitution parmi tous ceux déjà disponibles par ailleurs pour la période de référence 2007-2013, notamment des panneaux de présentation synthétique de l'avancement des travaux de la plate-forme mais également les livrets de vulgarisation de résultats de travaux de recherche. A signaler que suite à la décision de l'Etablissement de réaliser 10 nouveaux livrets de vulgarisation en 2014, 5 sont d'ores et déjà en cours. Ils concernent :

- Le transit des sédiments dans les bifurcations de Loire,
- La biodiversité des landes et tourbières du haut bassin,
- La viabilité de la population naturelle de saumon Atlantique du bassin de l'Allier,
- La patrimonialisation d'équipements industriels,
- Le fonctionnement morphodynamique des méandres du Cher

Cela illustre la diversité aussi des travaux menés.

Et puis cela a également été l'occasion d'attirer l'attention sur plus d'une centaine de projets de recherche et d'information qui sont présentés via une base de données des projets qui est en ligne sur le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire www.plan-loire.fr, sachant que cette base de données regroupe aussi des informations sur des projets d'autres plates-formes, en particulier la plate-forme Eau/Espaces/Espèces.

Et, pour terminer, puisque ça concerne une action menée par l'Etablissement, juste indiquer que l'après-midi de ces 4 réunions a été proposé un échange informel sur deux projets de recherche-action qui sont menés par l'Etablissement public Loire : l'actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, d'une part, et sur l'opportunité/faisabilité d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux, d'autre part.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour cette information. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont participé à l'un ou l'autre des ateliers, ou à tous les ateliers.

INTERVENTION DE M. MERCERON

En début de Comité Syndical a été évoquée la disparition des plates-formes et la nécessité de maintenir malgré tout une capacité d'animation. C'était notamment le discours de notre collègue Christophe DOUGET. Nous avons là un bon exemple d'animation d'une thématique utile à l'échelon du bassin et portée par notre Etablissement. Donc peut-être faudra-t-il poursuivre dans cette voie ?

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

D'autres commentaires ?

S'il n'y en a pas, je propose de passer maintenant aux attributions de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégrations de données.

17. Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Trois décisions sont proposées :

Université de Tours – 25 ans de la formation IMACOF (Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux)

L'Université de Tours a fêté les 25 ans de cette filière le 24 mai 2014. Cette dernière participe à l'émergence d'une communauté de chercheur/spécialiste des questions en lien avec la Loire et ses affluents. L'équipe pédagogique s'est fortement impliquée, depuis 2007, dans le volet Recherche/Données/Information du plan Loire.

L'Etablissement est intervenu lors d'une des tables rondes.

A l'occasion de ces 25 ans a été organisé à Chinon un événement pour lequel l'Etablissement a été sollicité financièrement pour un montant de 1 000 € au titre de l'organisation de cette journée. La sollicitation était intervenue avant l'événement mais le Bureau de l'Etablissement n'ayant pu se tenir comme initialement prévu le 17 avril dernier, une lettre

d'intention du Président a été adressée aux organisateurs de la manifestation indiquant que serait faite une proposition aux instances de l'Etablissement, c'est ce qui est fait aujourd'hui, pour un financement à hauteur de 1 000 € forfaitaire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

J'espère que vous êtes d'accord, sinon je serai embarrassé ! Enfin, c'est pour la bonne cause, vous l'avez lu.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Université de Tours – ALOSA 2014

Ce projet a pour objet le suivi de populations d'aloses

Cette opération a été examinée sur le fond suite à l'appel à projets « connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Loire » lancé à l'été 2013 par la DREAL de Bassin et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Des co-financements du FEDER (30 %) et de l'AELB (70 %) étaient sollicités pour un montant total de 37.967,42 €.

Suite à cet examen, des précisions techniques ont été demandées au porteur de projet mais l'opération a été refusée par le Comité de gestion du plan Loire à l'automne 2013, avec pour conséquence de la priver de l'accès aux crédits du FEDER.

Après ce Comité de gestion, la DREAL, sur la base des compléments attendus qu'elle avait reçus, a toutefois confirmé que le projet devrait être financé. Ainsi, l'AELB a accordé en janvier 2014 le financement qui lui était demandé.

Avant d'engager le travail, l'Université de Tours nous a sollicités parce qu'elle souhaite compenser la non obtention des crédits du FEDER en sollicitant l'EP Loire à hauteur de 19,5% du coût total, soit 7.403,65 € environ.

Donc l'Etablissement public Loire a été régulièrement sollicité pour le financement d'une opération de suivi de cette espèce au cours des dernières années, depuis 2007. Un tableau récapitule les financements apportés pour le suivi de cette espèce depuis 2007.

Dans l'objectif d'éviter une rupture en 2014 de l'acquisition de données sur cette espèce migratrice, il est proposé de participer – à titre exceptionnel pour un montant et un taux d'intervention plus élevé par rapport à la moyenne constatée sur la période - au financement de cette opération à hauteur du montant demandé de 7.403,65 € (19,5 %).

Nous avons par ailleurs une information toute récente, à savoir qu'il y aurait peut-être possibilité de mobiliser d'autres financements et de modifier encore le plan de financement. Si c'était le cas, on pourrait éventuellement réajuster le financement de l'EP Loire.

En tous cas les éléments certains sur lesquels s'est basée la demande de l'Université de Tours et la proposition qui vous est faite aujourd'hui nous permettent de faire cette proposition de financement à hauteur de 7.400 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Deux prises de parole : Gilles puis M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Les modifications que vous indiquez comme possible : sont-elles un retour du FEDER ou pas ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

On ne sait pas exactement. C'est possible.

INTERVENTION DE M. DEGUET

C'est une information qui vous vient de l'Université ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

On sait que le porteur de projet a sollicité de nouveau une subvention du FEDER mais on ne sait pas si elle pourra lui être octroyée. Pour l'instant cela ne change pas sa demande, en fait.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Dans ce cas-là, je vais effectivement dire qu'il faut effectivement revenir en sécurité mais, pour autant, je tiens beaucoup à ce que quelque chose qui a fait l'objet d'une demande qui correspondait manifestement à une demande qui est maintenant considérée comme légitime soit rattrapé dans les dispositifs normaux du plan Loire. Et donc, autant que possible, on va se débrouiller pour que ça passe sur du FEDER.

INTERVENTION DE M. KERBRIAND-POSTIC

Est-ce que cette étude englobe le Cher (la rivière) ? Parce qu'il y a aussi des aloses dans le Cher.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

L'étude porte uniquement sur la Loire elle-même en Région Centre et un peu Pays de la Loire.

INTERVENTION DE M. KERBRIAND-POSTIC

C'est dommage car on aurait pu profiter de cette étude pour avoir des informations un peu plus complètes sur la migration des aloses.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Pour autant que je sache – vous confirmerez ou pas – on est sur des séries longues, là, et donc sur des comptages qui sont faits depuis des périodes très longues. C'est aussi pour cela qu'il est absolument vital de ne pas interrompre la série parce qu'on a des éléments statistiques sur lesquels si on commence à interrompre, on perd le bénéfice de tout ce qu'on avait auparavant.

Après, la question de nouveaux terrains se pose différemment.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, là encore pour essayer de faire relativement simple.

La démarche prudentielle, suite à la demande qui a été introduite, suffisamment compliquée pour qu'on reproduise le texte du courrier à l'appui du dossier, montre qu'il y a des incertitudes sur l'obtention d'un financement. C'est la raison pour laquelle – même si on va nous

accuser d'ancrage dans la décision, c'est un biais comme un autre – la décision proposée est celle d'abonder et, je répète, à une hauteur supérieure à celle que nous avons pratiquée pendant toute la période concernée.

Pour ce qui est ensuite d'un éventuel cofinancement retour du FEDER, c'est vrai que le porteur du projet en a fait état, mais c'est vrai aussi qu'en tant que service instructeur on s'interroge parce qu'il y a une règle de base qui veut qu'un projet qui est refusé dans un Comité a priori, s'il ne change pas de nature, peut difficilement, alors qu'il a été non pas ajourné mais rejeté, refaire son retour dans le même état. Mais si cela s'avérait possible, pourquoi pas. Pour mémoire, on avait retenu la règle suivante pour les projets de recherche : vérifier qu'à chaque fois qu'un projet a été soumis dans telle ou telle instance, s'il a reçu un avis négatif quelque part, il ne puisse pas faire, sauf démonstration de quelque chose de tout à fait extraordinaire, l'objet de cofinancement. Dans le cas qui nous occupe, cela permettrait simplement d'annuler la délibération que nous avons passée tout en préservant une certaine sécurité pour l'opérateur.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Si je lis bien l'explication, la DREAL après coup a indiqué qu'il devait être financé et a amené également un financement.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Je ne sais pas d'où vient l'information de la DREAL à un financement.

INTERVENTION DE M. DIDON

Je ne sais pas d'où vient l'information. Tu me dis que ça vient du courrier de l'Université ? Ce qui est certain, c'est que ce dossier, lorsqu'il a été déposé par l'Université de Tours dans le contexte d'un appel à projet, à ce moment-là il était incomplet. Des compléments ont été demandés et c'est donc un dossier qui est bon quant à son contenu mais il ne l'était pas encore au moment où il est passé devant le Comité de programmation.

Effectivement, comme c'est un projet qui, maintenant qu'il est complet et qu'on a tous les éléments, mérite d'être soutenu et qu'une solution soit trouvée.

Vu que l'essentiel du financement est déjà réuni, je pense que pour le reste on va trouver. Les montants ne sont pas si élevés.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

J'ai bien compris que le pire serait d'abandonner un processus en place déjà depuis quelques années et, dans la mesure où cela ne met pas en péril l'équilibre général de son budget – Monsieur le Directeur, rassurez-moi – l'Etablissement pourrait de manière tout à fait exceptionnelle être la variable d'ajustement budgétaire. Je crois que le jeu en vaut effectivement la chandelle et que ce serait quand même dommage de perdre ces données, comme tu l'as rappelé, qui sont parfois en place depuis quelques années, avec la réserve évoquée c'est-à-dire si jamais il y avait d'autres financements possibles, mais il faut rester prudent, ce qui pourrait soulager d'autant la participation revue à la hausse ainsi sollicitée.

Forts de ces explications, est-ce que vous avez des remarques particulières ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

UICN – Colloque national sur les espèces exotiques envahissantes

L'Etablissement a été sollicité par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France) pour l'organisation d'un colloque national sur les espèces exotiques envahissantes qui aura lieu à Orléans au mois de septembre prochain. Cet événement est destiné à réunir, pour la première fois à l'échelle nationale, les principaux acteurs de métropole et d'outre-mer concernés par cette problématique.

Le bassin de la Loire et plus particulièrement Orléans a été retenu pour la tenue de ce colloque car plusieurs démarches initiées, notamment, dans le cadre du plan Loire grandeur nature, sont reconnues comme exemplaires à l'échelle nationale.

L'Etablissement est sollicité pour être partenaire de l'évènement dont le budget prévisionnel s'élève à 137.115 €.

Dans le prolongement des soutiens apportés par l'Etablissement sur la thématique, dans le cadre de la plate-forme recherche/données/information de l'actuel plan Loire, et vu la proposition faite de la valorisation de ces travaux dans le cadre du colloque d'une réflexion qui s'organise au niveau national, avec des retombées internationales le cas échéant, il est proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 5.000 €, dans la limite de 5% du coût total.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des remarques particulières ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

18. Avis de l'Etablissement sur le projet de dossier de déclaration d'intérêt général concernant l'exécution du plan de gestion du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de leurs affluents

INTERVENTION DE M. ROY

C'est la DDT de la Loire qui sollicite l'avis de l'Etablissement en tant qu'EPTB sur un projet de déclaration d'intérêt général porté le Syndicat du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan (SYRRTA), qui veut engager des actions diverses sur le territoire de ses trois bassins. Ce sont les trois affluents de la Loire au niveau de Roanne.

Les actions consistent en :

- gestion de la ripisylve en préservant les usages économiques et le bâti
- rétablissement de la continuité écologique ;
- restauration de la morphologie du lit et des berges des cours d'eau ;
- restauration des zones humides.

Pourquoi une déclaration d'intérêt général ? C'est pour permettre à ce syndicat d'agir en dehors de ses propriétés, sur le territoire soit de collectivités, soit même de propriétés privées (au nom de l'intérêt général) et nous sommes sollicités à ce titre.

C'est une opération de l'ordre de 3 M€ pour laquelle sont sollicités : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Rhône-Alpes, les Conseils généraux du Rhône et de la Loire et, bien sûr, avec des financements apportés par les maîtres d'ouvrages dont le principal est le SYRRTA.

Nous avons consulté les collectivités membres de l'Etablissement concernées par ce projet et aussi le SAGE Loire en Rhône-Alpes. Nous avons peu de réponses mais celles que nous avons obtenues sont en pleine conformité avec ce projet porté par le SYRRTA.

Il est donc proposé au Comité Syndical de l'EP Loire de donner un avis favorable à ce projet.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'abstentions ? Pas d'avis contraires ?

19. Point d'information sur les perspectives d'implication de l'Etablissement dans le projet de Parc Naturel Régional des sources et gorges du Haut-Allier

INTERVENTION DE M. ROY

L'opération de mise en place d'un Parc Naturel Régional sur ce territoire a été engagée officiellement en janvier 2011 avec une association de préfiguration composée des Conseils régionaux d'Auvergne et du Languedoc-Roussillon, des Conseils généraux de Haute-Loire et de Lozère, le SMAT du Haut-Allier et les Communautés de Communes du Haut-Allier et Margeride Est.

Ce Parc regrouperait 88 communes dont 69 en Haute-Loire et 19 en Lozère, un territoire qui abrite environ 30 750 habitants sur une surface de 186 164 ha.

Le dossier a été déposé en mars dernier auprès du Préfet de Région Auvergne par les Présidents des Conseils régionaux d'Auvergne et Languedoc-Roussillon et comporte un avant-projet de Charte dans lequel dans lequel l'Etablissement public Loire est mentionné, d'où l'objet de cette note.

Les perspectives d'implication de l'Etablissement dans cet avant-projet de Charte portent sur trois points :

1. L'implication du Syndicat mixte du Parc dans l'animation de la mise en œuvre du SAGE du haut-Allier dont le portage est sous la responsabilité de l'Etablissement.

C'est ce que dit l'avant-projet de Charte. Pour l'instant l'Etablissement n'est pas porteur de ce SAGE ; s'il devait l'être, pourquoi pas, il y aurait une proposition qui vous serait faite, une délibération qui serait prise. Il a vocation à l'être puisque c'est un territoire qui est inclus dans le territoire de l'EPTB. Il est bien entendu que si l'EP Loire devait porter ce SAGE, ce serait en lien très étroit avec le Parc du Haut-Allier).

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Ils sont allés un petit peu vite en besogne. C'est ça que vous voulez dire ?

INTERVENTION DE M. ROY

Oui, voilà.

2. L'association du Syndicat mixte du Parc à la gestion par l'EP Loire de la retenue de Naussac.

Donc là aussi, pas de problème : la gestion est effectuée en pleine transparence, toutes les informations sur la gestion sont sur Internet et des messages sont envoyés à l'ensemble des partenaires dès qu'il y a des modifications dans les processus de gestion. Donc si le Parc est créé, il sera pleinement associé à la gestion de Naussac.

3. L'implication du Syndicat mixte du Parc dans la stratégie de prévention/protection par rapport au risque inondation. »

Sur ce point, il est rappelé que l'Etablissement a proposé une mission sur le bassin de l'Allier pour la mise en œuvre des propositions issues de l'étude « 3P », mission qui à ce jour n'a pas été acceptée. Cependant si une telle action venait à se réaliser, elle serait conduite en étroite collaboration avec le Parc qui est un acteur essentiel de ce territoire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Personne n'est contre l'idée d'un PNR sur ce beau territoire, j'imagine ?

C'est un long processus, oui.

INTERVENTION DE M. EUDE

Nos collègues sont allés un peu vite simplement parce qu'ils ont organisé des réunions de travail technique pour voir comment s'organiseraient les modalités pratiques de portage du SAGE du Haut-Allier par l'Etablissement. Cette anticipation traduit simplement le rapprochement qu'il y a eu entre services pour préparer ce qui reste pour l'instant une hypothèse.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

On passe au point maintenant suivant. Monsieur COLIN.

20. Attribution de subventions « Patrimoine »

INTERVENTION DE M. COLIN

Huit demandes de subventions ont été déposées depuis la dernière réunion du Bureau :

Association Cumulus

L'Association Cumulus, qui organise un Festival culturel intitulé « Format Raisins » à la fin du mois de juin et début du mois de juillet, qui mettra en valeur la Loire sur deux départements : la Nièvre et le Cher. L'Etablissement a été sollicité à hauteur de 4.000 € et, compte tenu des règles d'intervention de l'Etablissement, il est proposé de retenir un montant de subvention de 2.500 €, inférieur à 5 % du coût total de la manifestation et à hauteur du plus petit montant octroyé par une collectivité qui participe au financement de cette opération, à savoir ici le Conseil Général du Cher.

Ville de Châteauneuf-sur-Loire

La deuxième demande de subvention émane de la Ville de Châteauneuf-sur-Loire, plus particulièrement de son musée : le Musée de la Marine de Loire, qui organise du mois d'octobre au mois de février 2015 une exposition consacrée au vin de Loire, bien entendu. Elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 1.600 €. Toujours dans le même respect des règles d'intervention, il est proposé de retenir le montant de 1.600 €, inférieur à 10% du coût total du produit, puisque c'est une exposition, et à hauteur du plus petit montant octroyé par une collectivité membre, le Conseil Général du Loiret.

Office de Commerce et de l'artisanat

La troisième demande émane de l'Office de Commerce et de l'artisanat, de Brioude, qui organise le 6 juillet prochain la 18^{ème} édition des Olympides d'Auvergne, épreuve sportive de type « Raid découverte » et triathlon. L'Etablissement a été sollicité à hauteur de 1.200 €. Compte tenu des règles d'intervention, il est proposé de retenir un montant de 927 € correspondant à 5 % du coût total de la manifestation.

Communauté de communes du Haut-Allier :

Les 2 autres demandes émanent de la Communauté de communes du Haut-Allier :

1) Requalification de l'environnement de la plage du Mas d'Armand sur le Lac de Naussac
C'est le petit plan d'eau à niveau constant de Naussac, qui vise à requalifier son environnement : créer des sanitaires à proximité de la plage et du sentier autour du plan d'eau à niveau constant, améliorer la voie d'accès piétonne à la plage depuis les parkings et installer de l'éclairage public le long de cette voie. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 15.000 € pour un montant total de 30.000 €. Conformément au dispositif d'intervention de l'Etablissement relativement cet ouvrage, ainsi qu'à l'enveloppe financière de 15.000 € prévue pour 2014, il est proposé d'imputer cette action de développement touristique sur le site de Naussac sur le Budget annexe de l'Etablissement.

2) « Etude d'aménagement d'un sentier touristique et pédagogique aux abords du lac de Naussac ». En cours de réalisation par l'ONF. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 33%, pour 3.136 €. En lien avec l'ouvrage de Naussac et compte tenu du développement territorial dans le Département, il est proposé de retenir le montant sollicité par la Communauté de communes.

Club Athlétique Langonnais

Autre demande de subvention sur le même territoire du lac de Naussac, émanant du Club Athlétique Langonnais, pour une manifestation sportive qu'on a évoquée tout à l'heure pour l'autoriser à passer sur certaines parcelles de l'Etablissement. L'Etablissement est sollicité financièrement à hauteur de 1.500 € et donc il est proposé de retenir le montant sollicité.

Roannais Agglomération

On charge de territoire pour aller sur celui de Villerest et là c'est Roannais Agglomération qui sollicite l'Etablissement pour une manifestation lors de 3 week-ends du mois de juin. Il s'agit d'animations « culture » et « nature ». L'Etablissement est sollicité à hauteur de 5.361 €, soit 25% et il est proposé de retenir ce montant.

Roanne Triathlon

Dernière demande, sportive également, émanant de Roanne Triathlon. Il ne reste plus que quelques jours pour s'entraîner, puisque c'est ce week-end, pour le 29^{ème} Triathlon de Roanne-Villerest. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 1.100 € et il est proposé de retenir ce montant.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Là encore, comme tout à l'heure, sauf si vous avez sur un dossier en particulier quelques remarques, réserves à formuler ou éclaircissements à solliciter, je vous propose de procéder à un vote global, si vous êtes d'accord évidemment.

On est bien sûr dans le cadre des budgets qui ont été votés il y a maintenant quelques mois.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être une précision, Monsieur le Président, pour les nouveaux délégués : indiquer qu'il y a 2 cas de figure : si on est en dehors des sites de Naussac et de Villerest, qui sont des sites particuliers propriété de l'Etablissement où les taux d'intervention sont supérieurs, la règle est 5% maximum dans le cadre d'une manifestation, 10% maximum dans le cadre d'un produit particulier, avec à chaque fois l'application d'une règle qui est de dire « si une collectivité donne un montant x,

ce montant est en quelque sorte le plafond de ce que donne l'EP Loire. L'EP Loire ne donne pas plus que ce que donne la dernière collectivité qui abonde pour ne pas surenchérir avec les collectivités membres de l'Etablissement par rapport à ce type d'intervention.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces précisions.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux « Classes Loire ». Monsieur COLIN.

21. Attribution de subventions « Classes Loire »

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Huit demandes de subventions ont été reçues par l'Etablissement. Je ne vais pas les détailler comme je l'ai fait précédemment pour les demandes de subventions « Patrimoine ». Elles ont été passées au crible des 4 enjeux qu'on retient habituellement dans les critères de sélection. Ce sont des écoles qui vont réaliser un projet pédagogique en lien avec le fleuve Loire ou un de ses affluents.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Ce sont des écoles du territoire, je suppose ?

INTERVENTION DE M. COLIN

Une d'entre elles est hors bassin. La question se pose effectivement régulièrement d'une école hors bassin venant regarder, étudier, un affluent ou la Loire elle-même. Là en l'occurrence il y en a une qui vient de l'Yonne.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Il faut espérer que quand ils sont venus, ils ont envie de revenir.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Ils peuvent revenir avec leurs parents et leurs grands-parents.

Est-ce qu'il y a des observations autres que celles qui viennent d'être formulées ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On passe maintenant aux affectations de crédits de report. Monsieur le Directeur.

22. Affectation de crédits de report

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Je présente ce point en l'absence du Directeur administratif et financier qui est retenu pour des raisons de santé d'un proche.

Le premier dossier « affectation de crédits de report » est relativement classique. Il s'inscrit en conformité avec les délibérations du Comité Syndical qui prévoient d'utiliser les crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », à la demande chaque fois de chacune des collectivités concernées pour le montant dont elles disposent. Vous avez là simplement la proposition de décision d'affectation suite aux demandes du Cher, de la Région Bourgogne, de la Région Centre, du Département de la Haute-Loire et la Région Pays de la Loire, avec dans les schémas qui sont devant vos yeux une indication quand même que, compte tenu de cette utilisation faite par les collectivités, le montant des reliquats – comme a pu le constater la Chambre Régionale des Comptes – finit quand même par diminuer ainsi que cela avait été souhaité.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On passe au point « patrimoine foncier » de l'Etablissement.

23. Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare

INTERVENTION DE M. EUDE

3 propositions de décisions :

La première, et là je parle sous le contrôle du Vice-président CHAPAVEIRE, concerne une demande de rétrocession d'anciens biens de section de Colempce Haut et Bas par la Commune de Chadron. On est là sur des parcelles qui sont tellement petits qu'on a même du mal à les identifier et donc, ce qui se passe, c'est que, en lien avec la construction de l'Ecole de la Maison de la Nature à Colempce, ils se sont aperçus qu'ils avaient installé une partie des équipements sur des terrains qu'ils pensaient être leur propriété, qu'on ne savait pas être la nôtre, et après vérification, effectivement, ces biens étaient encore propriété de l'Etablissement public Loire. Il est donc proposé de les leur transférer à titre gratuit, pour la raison suivante : au moment de l'expropriation, ils n'avaient pas fait l'objet d'une indemnisation. Le montant évalué par le service des Domaines est de 2.069 € au total.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le deuxième point traduit l'évolution de l'immobilier dans cette région de la Haute-Loire. Malgré l'intervention déterminée du notaire, d'un Comité Syndical à l'autre, nous révisions les prétentions du prix de vente d'un bien sur la Commune de Chadron. Aujourd'hui, le notaire tout heureux a enfin une proposition d'achat mais elle est à 100.000 €. Nous avons donc demandé au maire de Chadron, qui doit bénéficier du retour de cet investissement pour son projet de développement local, s'il était d'accord avec ce prix-là. Il a marqué son accord. Nous avons demandé au service des Domaines qui a confirmé qu'effectivement les prix s'écroulaient. Il est donc proposé d'autoriser la vente à ce prix de 100.000 €. Et évidemment, dans le prolongement, de transmettre le montant à la Commune de Chadron pour son projet de développement local.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le troisième dossier concerne une demande de l'association SOS Loire Vivante qui sollicite une autorisation d'occupation du site, à titre temporaire, et pour l'organisation d'un événement à l'occasion des 25 ans de l'association. Copie du courrier est jointe à votre dossier. L'Etablissement est sollicité en nous indiquant tous les éléments pris pour faire en sorte que cette occupation se passe dans les meilleures conditions possibles. Il est donc évidemment proposé de réserver une suite favorable à cette demande, à titre exceptionnel gratuitement et sous réserve bien entendu que les autorisations en termes de sécurité soient quant à elles obtenues. Ce sont les seules limites posées à cette proposition d'autorisation d'occupation du site.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

J'espère que le logo de l'Etablissement public Loire sera présent en grand sur le site.

INTERVENTION DE M. EUDE

Tout dépend du message qu'il y aura en dessous.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On passe au dossier relatif à la gestion du personnel. Monsieur le Directeur.

24. Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. EUDE

Effectivement, deux cas de figure :

Proposition de substitution d'un poste permanent d'ingénieur au sein de la Direction de l'eau et de l'exploitation

Comme nous avons la chance que certains de nos agents soient recrutés par les collectivités membres, le départ du chargé de mission « Loire moyenne » pour la ville d'Orléans fait que son poste est disponible. Il est donc proposé, compte tenu des incertitudes qui caractérisent cette mission, de pourvoir jusqu'à la fin de mission par un recours en accroissement temporaire d'activité, autrement dit jusqu'au 31 décembre 2014 ; par contre, d'autoriser l'occupation de ce poste par l'autre agent chargé de l'action d' « appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues de protection » qui, en plus, vient de réussir son concours d'ingénieur, ce qui lui permettrait par surcroît d'être stagiérisé sans qu'il y ait d'évolution au tableau des effectifs puisque c'est un poste qui est libéré qui est occupé par une autre personne.

Ce sont donc les deux délibérations qui sont proposées :

- d'un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 décembre 2014, qui correspond à l'action telle qu'elle est aujourd'hui programmée avec ses cofinancements ;

- une stagiérisation sur le seul poste libre aujourd'hui mais affecté plutôt à l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette proposition. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le dernier point fait écho à un dossier qui a été évoqué précédemment, à savoir la proposition d'action en appui des collectivités pour la mise en place des stratégies dans le cadre de la gestion des inondations, avec la proposition de création d'un poste pour les besoins du service du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, de façon à pouvoir disposer de la délibération permettant de justifier le poste dans le dossier de demande de cofinancement correspondant.

Il s'agit de la création d'un poste à titre temporaire du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des remarques particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

L'ordre du jour est clos. Y a-t-il des questions diverses ?

25. Questions diverses

INTERVENTION DE M. BARLE

Oui, il y en a une et je ne peux pas m'empêcher de vous la poser.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je vous en prie.

INTERVENTION DE M. BARLE

Pourquoi manque-t-il une photo sur le mur ?

INTERVENTION DE M. EUDE

On l'attend. Le choix est en cours. Ce n'est pas faute de l'avoir sollicitée mais il semblerait qu'il y ait parmi les proches de Jean Royer un choix qui doit s'opérer entre plusieurs photos. On attend qu'on nous transmette le cliché retenu pour pouvoir l'apposer.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Bien. Merci à vous, bon courage, bon retour.